Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1713/09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

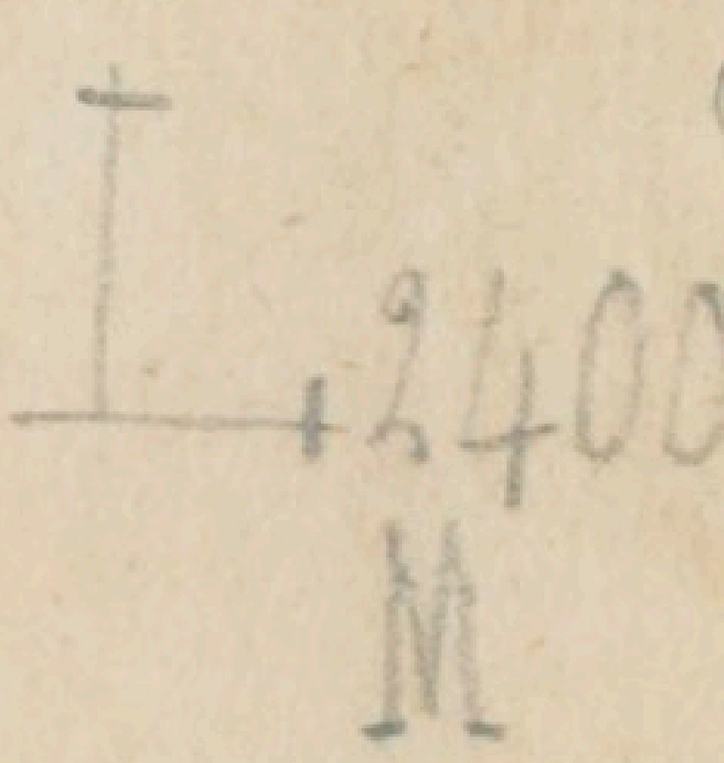
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

EC² (1867)
33



MERCURE GALANT.

SEPTEMBRE 1713



A PARIS,

M. DCCXIII.

Avec Privilege du Roy.

MERCURE GALANT.

*Par le Sieur Du F****

Mois
de Septembre
1713.

Le prix est 30. sols relié en veau, & 25. sols, broché.

A PARIS,
Chez DANIEL JOLLET, au Livre Royal, au bout du Pont S. Michel du côté du Palais.

PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis, sur le Quay des Augustins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la ruë du Foin, du côté de la ruë Saint Jacques.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.

MERCURE GALANT.

Avanture tragi-comique, extraite d'une lettre Eſpagnole, écrite de Tolede au temps que Philippe V. s'empara de Madrid.

JE vous fais part, mon cher ami, d'une avanture veritable, à laquelle a donné

lieu la retraite incendiaire des ennemis : c'étoit dans un village à ſept ou huit lieuës d'ici. A leur approche tout trembla dans ce village, excepté le Heros du lieu, vieux Caſtillan, intrepide, grand homme, droit, ſec & baſané, aſſez verd encore pour l'âge de quatre-vingt-deux ans qu'il avoit. Il ſe dit de la race de Don Quixotte : mais rien ne prou-

ve cette genealogie, que
ſa figure & ſes viſions.
Il dit ordinairement qu'-
il a de Don Quixotte la
valeur, ſans en avoir la
folie : mais lui ſeul fait
cette exception. Il lui
reſſemble en tout, &
cette avanture, quoy
qu'exactement vraye,
tiendroit place dans celle
de Don Quixotte, ſi elle
étoit un peu plus plai-
ſante. Mais je vous l'en-
voye telle qu'elle eſt.

Nôtre Heros de village étoit retiré dans une mazure ancienne, qu'il appelloit château, en faveur d'une vieille tour bâtie du temps des Maures. Ce fut dans cette tour qu'il fit porter tout ſon petit meuble antique, ſes vieux titres & ſon argent : mais ce qu'il vouloit ſur-tout mettre à couvert du pillage, c'étoit une jeune Eſpagnole, âgée ſeulement de

quinze ans, belle comme le jour, & dont il étoit heroïquement amoureux, c'eſt à dire d'un amour pur ſoûtenu de quatre-vingt-deux ans, qu'il avoit contrainte par tyrannie à reſter dans ſon château, en attendant un mariage legitimement reſolu par les parens de Claire; c'eſt le nom de celle que nous appellerons dés à preſent ſon épouſe, comme A-

gnés l'étoit d'Arnolfe : mais cette Agnés-ci étoit encore plus deniaisée. Ses parens, qui étoient fort pauvres, s'étoient determinez à ce mariage, pour faire heriter bientôt leur fille du tresor de ce vieux Espagnol.

Nôtre Don Quixotte s'étoit donc armé de pied en cap, & n'avoit pas oublié une ceinture qui soûtenoit six pistolets &

deux dagues Caſtillannes, il s'étoit mis un pot en tête, percé de tous côtez, & mangé de roüille, & n'avoit qu'une moitié de cuiraſſe par devant, & n'étoit armé par les épaules que de la ferme reſolution qu'il avoit priſe de ne point tourner le dos à l'ennemi. Il faiſoit beaucoup valoir à ſa jeune épouſe la violence qu'il ſe faiſoit de n'aller pas au-de-

vant des ennemis, ſe faiſant une loy de chevalerie de ne pas abondonner ſa Dame ; & la petite ruſée feignoit de prendre la choſe du côté que le vieux jaloux la lui montroit : mais cette jalouſie affreuſe étoit la ſeule cauſe qui le faiſoit retrancher dans ſa tour.

Cependant la petite Claire ſon épouſe oublioit preſque la peur qu'elle avoit de l'appro-

che des ennemis, pour rire du deſſein & de l'accoutrement ridicule de ſon vieux tyran ; & ce qui diminuoit ſa peur encore, c'étoit une letre qu'elle avoit reçûë ſecretement, & dont nous verrons les effets dans la ſuite. Elle prenoit un plaiſir malin à ſe moquer de ſes rodomontades, & lui diſoit : Mon cher époux, pourquoy vous armer ſi pe-

ſamment ? vôtre ſeul aſ-
pect fera trembler ceux
qui vous vont aſſieger.
Je cache ma valeur ſous
mes armes, lui répondit
le Caſtillan ; ſi je la
laiſſois à découvert, on
ne m'attaqueroit qu'en
tremblant, & j'aurois
moins de gloire à vain-
cre. Mettez donc encore
un autre caſque ſur vô-
tre tête, répondit la jeu-
ne épouſe ; car celui-là
eſt tout percé, & l'on

voit vôtre valeur à travers.

Pendant ce discours on entendit dans la cour du château des cris, & plusieurs soldats bien armez & cuirassez qui tâchoiẽt d'escalader la tour par un côté. D'abord la jeune femme fit remarquer au vieux Chevalier qu'on l'attaquoit foiblement, & qu'il faloit qu'il ménageât les coups qu'il avoit à tirer, pour se dé-

fendre quand les ennemis ſeroient montez. Il trouva l'avis bon, & ne tira point, obſervant ſeulement les eſcaladeurs. Ils étoient déja à portée des coups : mais ils n'oſoient avancer à cauſe de la fiere contenance du Chevalier Eſpagnol, qui pendant ce temps-là ſe ſentit ſaiſir par deux bras plus forts que ceux de ſa jeune épouſe, qu'il croyoit ſeule avec lui

dans la tour, & il fut fort surpris quand il vit sur sa poitrine deux gros bras nerveux & armez de cuirasse. C'étoit en effet un autre Chevalier à peu prés armé comme il l'étoit lui-même. Cet homme armé étoit entré par une fenêtre du grenier de cette tour, par où la jeune accordée avoit pris soin de descendre avec la poulie de la fenestre, une cor-

beille, & les deux bouts de la corde à puits, avec laquelle le Chevalier & trois de ſes camarades s'étoient montez reciproquement ; & ils ſe ſaiſirent tous enſuite du Don Quixotte, parce qu'il avoit pluſieurs piſtolets & mouſquetons chargez. Quand ils eurent jetté toutes ces armes à feu par la feneſtre, & qu'on ne lui eut laiſſé que ſa ſeule épée, alors

alors les quatre ennemis le lâcherent ; & le premier Chevalier, qui parut leur commandant, prit la parole sur le ton de la Chevalerie, dont l'autre avoit le cerveau un peu attaqué, comme nous l'avons déja dit. Seigneur Manquinados, lui dit d'abord le Chevalier, haussant la visiere, quoique vous soyiez nôtre prisonnier, & que tout vôtre butin nous

appartienne en bonne guerre, cependant la beauté de cette jeune infante m'impose du respect ; elle me cause en mesme temps un subit, mais violent amour. D'un autre côté votre valeur me donne de la veneration & de l'estime : ainsi voyons si vous soûtiendrez la haute idée que j'ai conçûë de votre generosité. Je ne veux vous ôter ni votre Da-

me, ni votre treſor : mais je veux que l'un & l'autre ſoit le prix d'un combat ſingulier que je vous propoſe.

Le Chevalier de la tour fut d'abord étourdi de cette propoſition ; car ſa jeune Claire & ſon treſor étoient à lui, à ce qu'il croyoit, en legitime poſſeſſion, & il ne pouvoit ſe reſoudre à expoſer l'un & l'autre au hazard d'un combat.

C'eſt ce qu'il repreſenta trés-fortement à ſon adverſaire : mais on lui prouva d'abord que le cœur de Claire étoit un bien uſurpé par lui ; c'eſt ce qu'elle declara elle-même trés-paterique-ment en preſence des champions : & on lui declara de plus que la plûpart de l'argent qui compoſoit le treſor du vieux Eſpagnol avoit été uſurpé preſque auſſi

injuſtement que le cœur de Claire, par les vexations de ce tyran de village ſur les parens de Claire. Toutes ces raiſons ne determinoient point le Chevalier avare & jaloux : mais la neceſſité d'acccepter le défi, ou de ſe voir enlever tout ſans combattre, lui inſpira un genereux mépris de ſes treſors, de ſa maîtreſſe, & d'un reſte de vie qui ne valoit gue-

res la peine de le défendre, mais qu'il resolut pourtant de vendre bien cher à son ennemi. Ils se reculerent, chacun l'épée au poing, jusqu'au mur interieur de la tour, pour prendre leur course & faire irruption l'un sur l'autre; & cependant les autres eurent ordre d'être spectateurs tranquiles de ce fameux combat, dont Claire ne laissoit pas de trembler bien

fort, quoy qu'elle s'attendît bien que le vieux époux y succomberoit. Ils combattirent sur un tas de meubles & d'utensils qui leur servoient de barriere, & ils s'assaillirent l'un l'autre comme on force un retranchement de fascines. Je ne sçai par quelle mauvaise destinée le vieux Espagnol, qui devoit pourtant mieux connoître son terrain que l'autre,

voulut prendre ſon avantage, en mettant le pied ſur un vieux bahu plat qui ſe trouvoit de niveau avec quelques autres meubles dont le plancher étoit couvert. Ce vieux bahu pourri fut percé de fond en comble par le pied du combattant, en ſorte que pieds, jambes & cuiſſes ſe trouverent enfoncez & pris dans le bahu, comme le fut jadis le pied

pied de Ragotin dans le pot de chambre.

Alors il cria : *Quartier, quartier, point de supercherie* ; & en effet on ne voulut point profiter du faux pas qu'il avoit fait. Les juges du combat le desemboëterent, & il fut remis en pied. Il fut si touché d'estime pour des ennemis si genereux, qu'il promit de ceder sans regret le prix de la victoire à

ſon adverſaire : mais que cette victoire lui coûteroit cher. Je ne vous ferai point ici la deſcription du combat renouvellé. La foibleſſe du vieillard, la ſuperiorité que l'autre avoit ſur lui, l'équipage du combattant, & la diſpoſition du champ de bataille, le rendirent ſi comique, que Claire ne put s'empêcher d'en rire, malgré le peril que couroit en-

core ſon amant ; car le combattant étoit en effet un jeune François, qui étoit devenu amoureux & aimé d'elle depuis peu de temps, & qui avoit ramaſſé quelques amis dans un petit parti François, qui avoit mis en déroute quelques Allemans qui avoient commencé à piller très-ſerieuſement la baſſe-cour du romaneſque Eſpagnol ; enſorte que les

vrais ennemis ayant pris la fuite, ceux-ci ne firent l'attaque de la tour que de concert avec Claire & ſes parens pour mettre le vieux Seigneur à la raiſon.

Revenons à la fin d'un combat où l'amant ne laiſſa pas d'eſtre bleſſé au bras, parce qu'il ne vouloit point tuer ſon rival. Enfin aprés un combat fort obſtiné de la part du vieillard, il fut

renverſé ſous ſon enne-
mi, & contraint de lui
demander la vie & ſa
chere épouſe. A cette de-
mande Claire s'écria,
que pour la vie elle con-
ſentoit qu'on la lui don-
nât, & non ſeulement la
vie, continua-t-elle :
mais je veux bien qu'on
vous donne outre cela
de quoy vivre. En effet
le pere de Claire, qui
étoit l'un des cavaliers
armez & déguiſez, pro-

mit de nourrir le vieillard tant qu'il vivroit ; & les choſes tournerent de façon qu'un bon contrat de mariage fut la rançon de la vie qu'on donna au vieux Eſpagnol, qui ſigna meſme le premier au contrat.

Voila, Monſieur, tout ce que j'ai ſçû de cette avanture : je ſouhaite que ſi elle n'eſt pas bien réjoüiſſante, elle

vous soit du moins caution que j'apporterai tous mes soins à vous envoyer des sujets d'historiettes, que je vous laisserai dorénavant le soin d'écrire vous-même ; car vos Mercures du mois passé m'ont appris que vous êtes resolu de ceder le détail & les soins du Mercure à un homme tout appliqué à cet ouvrage, & de ne vous reserver que la peine d'écrire

quelques morceaux détachez, soit en vers, soit en prose, soit dissertations, soit transitions, soit historiettes; & nous attendons avec impatience la nouvelle forme de ce Mercure; car les derniers (il faut vous l'avoüer) feroient tort à vôtre reputation, si l'on n'étoit pas bien convaincu de vôtre paresse.

LA FABLE des deux Jalousies.

L'Hymen capricieux un jour par fantaisie Maria la Haine à l'Amour ; Ils eurent dés le premier jour Deux filles, qu'on nomma toutes deux Jalousie. L'une étoit noire à faire peur,

Ressemblant pourtant à
sa sœur
Comme noire à blanche
magie.
De la Haine Amour se
lassa,
Fit divorce, & soudain
dans les airs s'é-
lança,
Sur son aîle emportant
la soeur blanche &
legere,
Par qui les vrais amans
sont tendrement
jaloux.

La noire Jalousie & la Haine sa mere Resterent à l'Hymen, qui toûjours en colere, Pour se vanger d'Amour les envoye aux époux.

Parodie de l'Enigme, dont le mot est *la balle à joüer à la paume.*

Par M. le Chevalier de la Grille.

Dans un lieu qui ressemble aux cofres de la Chine,

Comme eux uni, doublé
de noir,
C'eſt donc dans ce quarré
manoir
Que nôtre allure on exa-
mine
Devant un juge ; c'eſt
un marqueur gla-
piſſant,
Un homme en ſueur
nous jugeant.
L'homme de qui ſueur
exhale
Eſt le joüeur,
Qui doit ſçavoir juger
la balle

Bien mieux encor que le marqueur.

Dans les ſombres ca-
chots nous fait entrer
de force,
Aux dépens quelque-
fois de nôtre blanche
écorce;
Et ſans avoir deſſein de
nous faire perir,
Nous coupe adroite-
ment pour nous faire
mourir,
Et fait crier à tête plei-
ne,

Perte d'haleine

Les marqueurs, qui par
nous tâchent de ſe
nourrir
Sans coup ferir.
De maint honnêtes gens
nous faiſons la manie;
Ils ſe plaiſent à voir la
balle bien unie.
Le *joüeur* nous tour-
mente, & s'il s'en
réjoüit,
Et nous manque ſouvent
quand le jour l'é-
bloüit.

ENIGME.

D'une mere fort belle étant la laide fille,
Sans ourler, coudre, ni broder,
Je sçai rendre utile une éguille
A ceux qui fixement viennent me regarder.
Gens reglez prennent soin d'observer ma conduite;

Rendez-vous amoureux
vient pourtant à la
suite.

D'aucuns regards que
l'on jette sur moy
Mon aspect fort souvent
a causé de l'effroy.

Je dessigne à merveille,
& je ne sçaurois
peindre :

Mais sans teinture je
sçai teindre.

Autre

Autre Enigme.

Mere de mille enfans,
que mon pere me
donne,
En les mettant au jour
je brille, je foisonne.
Si l'on trouve dans mon
humeur
Quelquefois la rudesse,
& tantôt la dou-
ceur,
De l'éducation trés-sou-
vent c'est la faute.

Entre les meres du canton,
Celle qui m'éleva n'eſt
ni baſſe ni haute,
Une cité porte mon nom.

Extrait d'une lettre d'Alger, le 14. Juillet 1713.

Le Seigneur Signorini, valet de chambre de l'Empereur, a été racheté par le Conſul de France pour ſix mille piaſtres : il étoit enfermé avec les Chevaliers de Malte. Dans cette ſomme n'eſt point compris

le change, qu'il faudra payer. Les Chevaliers n'obtiendront jamais leurs libertez qu'il ne leur en coûte plus. Ils ſont dans une triſte ſituation, ils ont chacun une chaîne peſante, & d'autant plus incommode, qu'elle n'eſt que de trois anneaux : on ne peut trouver aucun moyen de leur procurer quelque ſoulagement. Le Roy a manqué d'être tué le 23. Juin, étant prêt à ſortir de la Moſquée, aprés avoir fait ſa priere : un ſoldat lui tira un coup

de piſtolet ; le jet ayant fait long feu, le ſoldat crut qu'il avoit manqué, & le jetta à terre pour prendre l'autre : mais comme il étoit troublé, il manqua ſon coup. Le Deï tomba, ſes gens effrayez prirent la fuite : comme il ſe relevoit, un autre ſoldat s'étant approché pour le poignarder, fut tué, & le premier auſſi. Le Deï n'a eu qu'une legere contuſion au côté. Deux heures aprés un ſoldat de la conſpiration, qui étoit à la porte de la Moſquée,

voyant le coup manqué, s'en alla chez un Maure ſon beau-pere : des gens étant allez pour le prendre, il paſſa par les terraſſes dans une autre maiſon, où il ſe défendit, & tua trois Turcs : on lui tira pluſieurs coups de fuſil, & on lui jetta pluſieurs grenades inutilement. On fit venir des eſclaves Chrétiens pour percer la terraſſe : ayant fait un trou, un Chrétien, qui tâchoit de l'aggrandir avec une pince, fut tué d'un coup de fuſil par le Turc ;

on lui jetta des grenades par le trou, & on fut obligé de faire ſauter la maiſon avec un baril de poudre : il ne reſta que les quatre murailles, cependant il ne fut pas accablé des ruïnes ; il tira encore deux coups de fuſil : mais étant vû de toutes les terraſſes, il fut enfin tué ; le lendemain ſon beau-pere & ſes deux fils furent pendus : le Deï a fait arrêter tous ceux qui étoient de la conſpiration, il y en a eu une trentaine d'étranglez. Un vaiſſeau

d'Alger ayant été pris par les Maltois, le Deï a fait fortir onze vaiſſeaux grands ou petits pour les aller chercher, cet armement eſt cauſe qu'on a retenu tous les bâtimens Chrétiens depuis un mois.

MORTS.

Meſſire François-Auguſte de Forbin, Marquis de Soliez, Chevalier d'honneur de Son Alteſſe Royale Madame, mourut le onze Septembre mil ſept cent treize,

âgé de quarante-cinq ans.

Il descend de l'ancienne Maison de Forbin en Provence, connuë dés le treiziéme siecle, laquelle s'est divisée en quantité de branches, qui sont les Seigneurs & Marquis de Janson, les Seigneurs de la Roque, de la Barberu, de la Farre, d'Oppede, de sainte Croix, de Soliers, & de Gardane.

Cette Maison a donné quantité de grands hommes: & de nos jours le celebre Touſſaint de Forbin de Janson, Cardinal de la sainte

ſainte Egliſe Romaine, Evê-
que & Comte de Beauvais,
Pair & grand Ecuyer de
France, & aujourd'hui M.
l'Archevêque d'Arles, ſon
neveu, qui remplit avec
diſtinction la dignité de
l'Archiepiſcopat.

La branche de Soliers deſcend de Palamedes de Forbin, ſurnommé le grand, qui fut Chambellan de Charles d'Anjou, Roy de Naples & de Sicile, & Comte de Provence, qui lui perſuada de donner le Comté de Provence au Roy

Loüis XI. & à ſes ſucceſſeurs, qui en reconnoiſſance le fit Gouverneur & grand Senechal de Provence en 1481. & auſſi Gouverneur de Dauphiné.

Voyez la genealogie de cette Maiſon dans le Nobiliere de Provence, par M. l'Abbé Robert, & dans la nouvelle édition du R. P. Anſelme.

Meſſire Henry de Chaumejan, Marquis de Fourville, Enſeigne au regiment des Gardes Françoiſes, mou-

rut le 5. Septembre.

Il descend de la Maison de Chaumejan en Touraine, & qui a pris son nom d'un château situé à demi-lieuë de Verneüil, & Verneüil est une ville assez considerable en la Province de Bourbonnois, qui avoit des Seigneurs particuliers qui en portoient le nom, & qui étoient trés-considerables, dont est descendu Colas de Verneüil, qualifié Chevalier Seigneur de Chaumejan. De lui sortirent Jean & Guillaume de

Chaumejan, desquels sont descendus tous ceux de cette Maison.

Messire Claude le Doulx, Baron de Melleville, Seigneur d'Outrebois, Conseiller de la Grand' Chambre du Parlement de Paris, mourut le 5. Septembre 1713. âgé de soixante-dix-neuf ans. Il avoit été reçû Conseiller de la quatriéme Chambre des Enquêtes le 4. Septembre 1659. & monta à la Grand' Chambre le 11. Août 1692. par la mort

de M. Dorat. Il avoit épou-
sé Dame Françoise Nau, de
laquelle il a eu plusieurs en-
fans, dont il y en a trois vi-
vans ; sçavoir, Joseph le
Doulx, Baron de Melle-
ville ; Claude le Doulx, dit
le Chevalier de Melleville ;
& Damoiselle Catherine-
Marguerite le Doulx, fille
à marier.

Il étoit fils de Messire
Claude le Doulx, Baron de
Melleville, qui avoit été
reçû Conseiller au Parle-
ment le 8. Juillet 1632. & de
Dame Marguerite Guyet.

Cette famille de le Doulx descend de Jean le Doulx, Baron de Melleville, Conseiller du Roy, Président, Lieutenant general au Bailliage d'Evreux, & sont originaires de la ville de Lisieux, où leur nom est encore connu, & dont une des ruës de cette ville en retient encore le nom, se nommant la rue au Doulx; & cette famille depuis son établissement à Evreux s'est divisée en trois branches. Claude le Doulx de Melleville, Maître des Requêtes

de l'Hôtel du Roy, eut plusieurs enfans, & entr'autres Claude, Conseiller au Parlement de Paris, pere de celui qui donne lieu à cet article, a fait la branche qui est à Paris. Gabriel le Doulx, Seigneur de la Peruche, son frere, fut Président au Presidial d'Evreux, a fait la branche qui est restée à Evreux. De lui sortit Claude le Doulx, Seigneur de Broville, qui fut aussi Président au Presidial d'Evreux; & aprés la mort de son épouse Marthe le

Maréchal, il ſe fit Eccle-
ſiaſtique, & eſt mort Cha-
noine d'Evreux. Il a laiſſé
pluſieurs enfans, & en-
tr'autres Meſſire Claude le
Doulx, Seigneur de Bro-
ville, Premier Preſident au
Bailliage & Siege Preſidial
d'Evreux, mort à Paris ſans
alliance ſur la Paroiſſe de
ſaint André des Arcs, &
enterré au College de Boiſ-
ſy, comme je le dirai ci-
aprés; & Eſtienne le Doulx,
Seigneur de Breüil, troi-
ſiéme fils de Claude, Maî-
tre des Requêtes, fut Con-

ſeiller au Parlement de Roüen, & n'a laiſſé que deux filles, Anne femme de Nicolas, Baron de Chambray en Normandie, mere de pluſieurs enfans, entr'autres de Nicolas Baron de Chambray, qui eſt marié, & qui a des enfans de Dame Marie Loüiſe de Foſſeville de Manancourt; & Genevieve le Doux, femme de Jean le Maréchal, Seigneur de Boghion, qui a laiſſé poſterité.

Meſſire Claude de Broville, Premier Preſident

d'Evreux, étant venu à Paris pour affaire, y mourut ſur la Paroiſſe ſaint André des Arcs, âgé d'environ vingt huit ou trente ans. Il ſouhaita d'être enterré au College de Boiſſy, & fut apporté dans la Chapelle du College, & inhumé en la cave par le Clergé de la Paroiſſe. Il y eut deux raiſons pour leſquelles il fut enterré en ce lieu : la premiere, c'eſt qu'il étoit de la famille des fondateurs du College ; la ſeconde, qu'il étoit intime ami du

Principal M. Guillaume Hodey, & par la même raiſon intime ami de M. de Melleville, Conſeiller de la Grand' Chambre, qui vient de mourir, qui a voulu, auſſi bien que ſon parent, y être enterré, où il a été apporté en caroſſe, & reçû par le Clergé de S. André, qui fit la ceremonie de l'inhumation.

Le droit pretendu par Meſſieurs de Melleville, d'être enterrez audit College, eſt commun à beaucoup de familles illuſtres

& conſiderables de Paris, & qui n'ont pas affecté ce même droit. On peut dire auſſi que de tous les deſcendans du fondateur, il y en a peu eu d'enterrez en la Chapelle ; que ces deux Meſſieurs le Doulx de Broville & Melleville, & les chefs de la famille ſont Meſſieurs de Megrigny, Molé Champlâtreux, Montholon, le Coigneux de Sandricourt, le Maréchal, Seigneur & Patron de Vaugirard, Huot, Feydeau de Veuvres, Sachot, le Beau,

Teſte, Seigneur de Coupevray, de Saintes, par leſquels viennent les le Doulx, Bragelongne, Rochefort, de Seve, & quantité d'autres, qu'il ſeroit trop long de rapporter ; & toutes ces familles deſcendues de Michel Chartier, Seigneur d'Alainville, & de Catherine Paté, qui étoit deſcendue des anciens fondateurs de ce College. Meſſires Godefroy, Jacques, Pierre de Boiſſy, qui mourut en 1354. Eſtienne de Boiſſy le Sec, Chanoine de Laon, ſon

neveu, & l'un des executeurs de ſon teſtament, ſont les fondateurs dudit College, dit de Boiſſy, ſitué en la rue du Cimetiere de ſaint André des Arcs, autrefois nommée la ruë des deux Portes ; & cette fondation faite pour cinq Bourſiers choiſis d'entre les plus pauvres, deſcendus de leur famille, tant du côté des mâles que des femelles. C'eſt ce qui a fait que pour mieux reconnoître les pretendans à ce droit, le Principal (qui doit être auſſi de

la même famille, comme choisi entre les Bourgiers) a fait faire & graver la genealogie de tous les descendans de Michel Chartier, Seigneur d'Alainville: dans laquelle descendance, outre les familles de distinction articulées ci-dessus, il s'en rencontre quantité d'autres, tant de Paris, Chartres, Orleans, Blois, que de la Normandie & de quantité d'autres Provinces & endroits, lesquels en justifiant leurs filiations, sont reçûs en qualité de Bour-

siers lors qu'il y a des pla-
ces vacantes, & sont logez
& nourris, pour faire leurs
études franches par toute
l'Université de Paris, à la
reserve de ceux qui voulant
étudier en Medecine n'y
sont pas reçûs. La presen-
tation des sujets est faite
par le Principal au Chance-
lier de l'Université & au
Prieur des Chartreux de Pa-
ris, qui en sont les Supe-
rieurs ; aprés quoy ils sont
admis, ayant signé leurs
lettres de reception.

Sur un Fœtus.

J'ai vû ce qu'on appelle voir ; j'ai vû de mes yeux le cadavre d'un jeune enfant, qu'on dit âgé de 3. mois. Il eſt enfermé dans une petite bouteille de verre pleine d'eau de vie. On ajoûte qu'aprés avoir été ondoyé, il a encore vêcu une demi-heure, & qu'au premier jour on doit l'enterrer en terre ſainte.

La petiteſſe de ce corps me ſurprend ; il n'a pas plus

de huit lignes de long, ſur trois ou quatre de large; cependant il a tous les traits d'homme, & les membres formez & organiſez, une tête, des bras, des mains, un ventre, un eſtomach, des cuiſſes, des jambes & des pieds; on diſtingue même ſon ſexe, c'eſt un garçon.

Une femme malade à l'Hôtel-Dieu de Rouën il y a environ trois ſemaines, ſentit de terribles coliques; & comme elle ſe croyoit groſſe, elle pria la Religieuſe qui avoit ſoin d'elle,

de prendre garde à elle. Enfin elle jette l'enfant, on le dévelope, & on l'ondoye ſur le champ.

Les Chirurgiens croyent que la petiteſſe du corps de cet enfant vient du peu de nourriture qu'il prenoit dans le ſein de ſa mere.

On m'a dit autrefois que Henry II. Duc de Longueville, n'avoit pas ſix pouces de long quand il vint au monde hors terme en 1595. qu'on le mit dans une petite boete pleine de coton, qu'on portoit dans la poche. Il

n'a pas laiſſé de croître d'une grandeur de corps ordinaire, & de vivre 68. ans.

On dit la même choſe de M. d'Acqueville, Conſeiller au Parlement de Rouen, & vivant encore.

Pour moy j'aurois fait quelque difficulté pour baptiſer cet enfant : il ſemble que l'ame de l'homme ne peut entrer que dans un corps d'une certaine étendue de matiere proportionnée à ſon eſpece. Or un corps de deux tiers de pouce n'a aucune proportion à

l'étendue de la matiere du corps humain.

Mais, dit on, on l'a vû remuer. J'ai peu de foy à ce pretendu remuement, je voudrois l'avoir vû pour le croire ; d'ailleurs on ſçait que le mouvement eſt naturel & ordinaire à toutes les matieres gluantes, qui ſortent d'un lieu chaud & humide, & vivant : mais ces matieres remuantes ne ſont pas pour cela animées.

Mais ſuppoſé que ce petit corps eût pris nourri-

ture, & qu'il ſe fût augmenté des deux tiers, il n'auroit eu que deux pouces à ſa naiſſance. Comme donc l'étendue du corps d'un enfant naiſſant eſt la meſure de la moitié de ſa grandeur future, celui-ci n'auroit donc eu au plus que quatre pouces, c'eſt à dire un tiers de pied. On l'auroit donc écraſé ſous les pieds, & les petits chiens auroient inſulté ce pigmée d'homme, lui qui eſt né le maître des animaux les plus grands & les plus fiers.

J'ai obſervé que ce petit corps eſt étendu tout de ſon long, & couché ſur le dos, qu'il preſente toûjours ſon viſage à ceux qui le regardent de haut en bas, & le dos à ceux qui le regardent de bas en haut ; qu'il ne s'éleve point dans l'eau, quelque ſecouſſe qu'on lui donne, & qu'il n'y change point de poſture ; qu'il ſe trouve toûjours dans les flancs de la bouteille, dont le milieu du fonds eſt plus élevé que les flancs, qui

ſont comme creux dans leur circonference.

J'ai encore obſervé que l'eau de vie a perdu ſa netteté & ſa pureté, qu'elle eſt d'une couleur rouſſeâtre.

Nouvelles d'Allemagne.

On écrit de Vienne, qu'on avoit donné ordre de faire venir cinq compagnies d'infanterie du regiment d'Heiſter, & le regiment de dragons de Bareith, afin de maintenir un meilleur ordre pendant les maladies contagieuſes; que nonobſtant la contagion l'Archiduc continuoit à y faire ſon ſéjour ; qu'on avoit reçû des nouvelles de Pologne touchant une con-

ſpiration qu'on pretend a-
voir été formée contre le
Roy Auguſte, & les diſpo-
ſitions où les Turcs paroiſ-
ſoient être de lui faire la
guerre; que le Palatin avoit
été arrêté dans ſa maiſon,
& qu'on l'accuſoit, avec
pluſieurs autres, d'avoir
des intelligences avec le
Roy Staniſlas; qu'ils avoient
reſolu d'enlever le Roy Au-
guſte lors qu'il iroit joindre
l'armée; qu'on avoit même
arrêté un Marchand Ecoſ-
ſois, accuſé d'avoir ſervi à
entretenir des correſpon-

dances avec le Roy Staniſlas, & d'avoir negocié des lettres de change pour les Suedois ; qu'on avoit donné ordre d'arrêter pluſieurs Senateurs : ce qu'on regarde comme une infraction de la liberté publique, & qu'un grand nombre avoit pris la fuite, & étoit allé trouver le Roy Staniſlas. D'autres lettres confirment la marche des Turcs & des Tartares vers la frontiere ; que l'armée Othomane, qui étoit de quatre-vingt mille hommes, avoit paſſé

la riviere de Pruth en Mol-davie, & que leur avant-garde étoit arrivée prés de Choczin ſur le Nieſter, où elle ſe preparoit à jetter des ponts ; que le Roy Staniſlas, avec ſes troupes, celles du Palatin de Kiovie, & tous ceux de ſon parti, s'avançoit de ce côté-là, & que les Turcs paroiſſoient être reſolus de le rétablir ſur le trône ; que le Roy Auguſte ſe preparoit à partir pour ſe rendre à l'armée, qui s'avance vers Caminiets ; que les Gene-

raux, qui étoient encore à Leopol, devoient la joindre inceſſamment, & qu'il avoit envoyé ordre à ſes troupes qui ſont en Saxe, & à celles qui reviennent des Pays-Bas, de venir en diligence en Pologne.

Les lettres d'Andrinople du 16. Juillet portent que quatre-vingt mille hommes des troupes Othomanes, campez des deux côtez du Danube, s'étoient mis en marche vers la Pologne, feignant de faire fortifier Chocſin, place aſſez proche

de Caminiets ; que les ordres avoient été envoyez aux Hoſpodars de Vvalaquie & de Moldavie, de fournir un grand nombre de chariots & de proviſions pour l'armée; qu'on croyoit que cette armée étoit deſtinée contre la Pologne, attendu qu'on ne parloit plus de l'embarquement du Roy de Suede : mais qu'il paroiſſoit que ce Prince ſe preparoit à prendre la même route que l'armée Othomane, & qu'il avoit même dépêché depuis peu des

couriers à la Regence de Suede, & aux Polonois affectionnez au Roy Staniſlas. Ces mêmes lettres portent qu'on avoit donné des gardes au Palatin de Maſovie, ambaſſadeur du Roy Auguſte, & que le Sieur Gelts ſon Reſident avoit été averti qu'on vouloit le remettre aux ſept tours, & qu'il étoit arrivé à Andrinople quarante compagnies de Janiſſaires, & pluſieurs topgis ou canoniers.

Les lettres de Berlin portent que pluſieurs Sena-

teurs Polonois avoient aban-
donné le parti du Roy Au-
guſte, pour embraſſer ce-
lui du Roy Staniſlas, qu'ils
étoient allé joindre. Celles
de Dantzik portent que le
Roy Auguſte avoit fait en-
lever le 8. Août dans cette
ville-là les épouſes du Pa-
latin de Kiovie & du Gene-
ral Smiegielski, le Sieur
Czerlokovvsfi, Treſorier
du Roy Staniſlas, le Sieur
Urbanovvski ſon Secretai-
re, & pluſieurs Seigneurs
Polonois de ſon parti; qu'il
les avoit fait conduire par

une eſcorte de cavaliers Saxons à Marienbourg, où il devoit ſe rendre le 20. que cinq regimens Saxons avoient ordre de marcher en diligence vers la Pologne.

On mande de Hambourg, que le Duc de Vvirtemberg avoit fait le 23. Août la revûë de huit bataillons & de dix-huit eſcadrons de troupes Danoiſes, qui devoient inceſſamment marcher vers Vviſmar, pour en former le blocus; qu'on croyoit que les Etats

du Duc de Holſtein-Got-
torp ſeroient bientôt éva-
cuez par les troupes Da-
noiſes; que le Roy de Pruſſe
avoit fait délivrer aux Mi-
niſtres du Roy de Dane-
mark une declaration, qui
contient que ſi Sa Majeſté
Danoiſe perſiſtoit dans ſes
pretentions ſur ces pays-là,
& à reſſerrer de plus en plus
la ville de Tonningen, il
ſeroit obligé, avec les ga-
rans des traitez d'Altena &
de Travvendal, de ſonger
à d'autres expediens; que
Sa Majeſté Pruſſienne prioit

les Miniſtres Danois de re-
preſenter ces choſes au Roy
leur Maître, & d'en obte-
nir une reſolution capable
de mettre fin à ces fâcheux
démêlez. D'autres lettres
aſſurent que le Roy de Da-
nemark avoit reſolu de fai-
re lever le blocus de Ton-
ningen, à condition qu'on
y mettroit une garniſon de
troupes neutres.

Nouvelles d'Eſpagne.

Le Roy a donné l'Ordre
de la Toiſon d'Or au Maré-

chal de Villars, en consi-
deration des services qu'il a rendus aux deux Couronnes.

On a déja parlé de la Maison de Villars, & de l'institution de la Toison; on renvoye le lecteur à ce qu'on en a dit dans les Mercures precedens.

On mande de Catalogne, que le Marquis de Lede ayant été detaché avec un corps de cinq mille hommes & quatre pieces de canon, pour punir la seconde revolte des habitans

de Manresa, en avoit fait raser les murailles & brûler huit cent maisons ; que la ville de Cardone s'étoit soûmise à l'obeïssance du Roy : mais que Don Manuel Desvals, Gouverneur du Château, avoit refusé de deferer aux ordres du General Valles Allemand, d'évacuer la place conformément au traité ; que le Lieutenant general Zerezeda avoit defait un parti de volontaires à cheval, dont 8. furent tuez & 21. faits prisonniers ; & qu'il avoit

châtié les habitans du lieu de ſaint Clement, au-deçà de Llobregat, ſur le chemin de Tarragonne, qui couroient ſur cent cavaliers qui paſſoient ; que le 9. Août on avoit vû ſortir du port de Barcelone quatorze bâtimens & pluſieurs chaloupes, qui avoient pris la route du Levant. Croyant qu'ils avoient quelque deſſein ſur la ville de Mataro, qui s'eſt ſoûmiſe, on y envoya le Colonel du regiment des Aſturies avec cent cavaliers & cent fantaſſins.

Le lendemain il fut ſuivi par un gros detachement de troupes Françoiſes. On a appris depuis que ces bâtimens ſortis de Barcelone avoient debarqué à Maſnou, au-deçà de Mataro, des troupes des regimens de la Foy & de Nebot, la plûpart à cheval, commandées par les deputez militaires des rebeles. Don Antonio Berenguer, natif de Lerida, accompagné de Don Salvador de Tamarit, de Don Philippe de Aguilar, avec Sebaſtien Dal-

mau, & Philippe Marti, l'un des chefs de la revolte de Vvich ; que leur deſſein étoit de faire ſoûlever les peuples. Pendant leur marche quelques miquelets & volontaires s'approcherent des fauxbourgs de Mataro, & menacerent la ville : mais ils ne purent rien entreprendre. Ils tenterent d'attaquer un convoy qui venoit de Mataro à l'armée : mais ils furent contraints de ſe retirer, voyant qu'il étoit eſcorté par un corps de troupes Françoiſes.

On

On écrit d'Oſtalric, que les Allemans en ſortirent le 17. Août, & que Don Melchior Cano y étoit entré avec les troupes Valones; que les Allemans qui reſtoient en Catalogne acheverent de s'embarquer le 19. D'autres lettres d'Oſtalric portent que quatre mille miquelets & huit cent chevaux, commandez par Nebot, avoient occupé les paſſages autour de cette ville : mais que Don Tiberio Carafa, Lieutenant general, ayant marché à eux

avec des troupes du Lam-
pourdan, les attaqua, &
les défit avec peu de resis-
tance ; qu'il leur avoit tué
plus de soixante hommes,
sans autre perte que de trois
soldats ; que le Marquis
d'Arpajon étoit parti pour
retourner à l'armée, qui
attendoit l'arrivée des trou-
pes d'Estramadure & de
France, des munitions &
de l'artillerie ; que le Comte
de Fiennes avoit chassé les
rebeles des postes qu'ils oc-
cupoient aux environs d'Os-
talric ; qu'il avoit acheté la

plûpart des chevaux des Allemans, dont les rebeles croyoient profiter ; & qu'il avoit fait entrer dans Oſtalric Don Tiberio Carafa avec les troupes du Roy ; que l'armée étoit abondamment pourvûë de vivres, qui lui viennent par mer, & que fourniſſent les peuples qui ont prêté au Roy le ſerment de fidelité ; que le Comte de Fiennes étoit en campagne avec un corps de ſix mille hommes, pour ſoûmettre les peuples à l'obeïſſance de Sa Majeſté. On

mande de Madrid, qu'on ne fera pas le ſiege de Barcelone, juſqu'à ce que le Duc de Popoli ait été joint par les troupes Eſpagnoles & Françoiſes, & qu'il ait reçû l'artillerie qu'il attend de Valence, de Tortoſe & de Tarragone, au nombre de quarante pieces de canon de baterie & de vingt mortiers.

Nouvelles d'Angleterre.

Les lettres de Londres portent que la Reine s'étoit

rendue le 11. d'Août à Hidepark pour la revûe des troupes de ſa Maiſon, à laquelle elle n'avoit point encore aſſiſté. Elle étoit aſſiſe à la portiere de ſon caroſſe, pour mieux voir défiler les troupes. Le Duc d'Aumont, qui y avoit été invité, étoit à pied à la droite de la Reine, & le Duc d'Ormond, Capitaine general, à la gauche. Le Duc d'Ormond a choiſi pluſieurs Officiers, qu'il a droit de nommer par ſa Charge de Gouverneur des cinq

Ports. Que le 14. la Reine avoit tenu à Kenſington Chapitre de l'Ordre de la Jarretiere, dans lequel le Comte de Peterboroug avoit été élû Chevalier de cet Ordre. Que le 15. les Ducs d'Ormond, de Northumberland & de Buckingham, Commiſſaires de la Reine, avoient fait à Vvindſor, avec les ceremonies accoûtumées, l'inſtallation de ſix nouveaux Chevaliers de la Jarretiere; ſçavoir les Ducs de Beaufort & de Kent, le Comte d'Oxford

grand Treſorier, Milord Pavvlet grand Maître de la Maiſon de la Reine, le Comte de Peterborough, & le Comte de Strafford, qui étant à Utrecht, fut repreſenté par le Chevalier Jacob Banks, à qui il avoit envoyé ſa procuration. La Reine eſt partie de Hamptoncourt, pour aller paſſer à Vvindſor le reſte de la belle ſaiſon. Sa Majeſté a revoqué par une patente le droit qu'elle avoit accordé à Milord Marlborough de nommer à certains Benefi-

ces. Elle a donné le gouvernement de Gibraltar au Comte de Portmore, qui commandoit ci-devant les troupes Angloiſes en Portugal. On mande de Londres, que le Comte de Darmouth avoit remis entre les mains de la Reine les Sceaux de la Charge de Secretaire d'Etat, & que Sa Majeſté avoit donné cette Charge au Sieur Bromley, ci-devant Orateur de la Chambre des Communes, qui prêta les ſermens & prit ſeance au Conſeil. La Reine

Reine a declaré le Comte de Darmouth Garde du Sceau privé, à la place de l'Evêque de Briſtol, qui a été fait Evêque de Londres. Elle a auſſi declaré Conſeillers de ſon Conſeil privé le Duc de Northumberland, le Comte de Denbigh, l'un des Receveurs de l'Echiquier, le Chevalier Guillaume Vindham Chancelier de l'Echiquier, à la place de Milord Bingley; le Sieur François Gvvin Secretaire des guerres, le Chevalier Jean Sto-

BIBLIOTHEQUE IMPR.

khouſe Controlleur de la Maiſon; Milord Lanſdovvn Treſorier, à la place de Milord Cholmondley; & le Sieur Edoüard Nicolas, Treſorier des Appartemens, à la place du Sieur Spencer Compton. Les dernieres lettres de Londres portent que le Duc d'Aumont avoit donné un magnifique regal à un grand nombre de Seigneurs & de Dames, & d'autres perſonnes de diſtinction; qu'il avoit fait publier qu'étant ſur le point de retourner en

France, tous ceux qui ont fourni quelque chose à sa maison, ou aux Gentils-hommes de sa suite, ou à ses domestiques, apportassent leurs proclamations ou comptes, pour être payez; qu'on avoit publié le 30. Août une proclamation pour convoquer un nouveau Parlement; une pour élire les deputez de la Chambre des Communes; & une autre pour faire l'élection des seize Pairs d'Ecosse. Le Chancelier a envoyé par tout les commis-

ſions pour faire les élections : il y a pour Londres quatre pretendans Torris & quatre Vighs : mais on croit que les premiers l'emporteront. Pour la ville de Vveſtminſter, il n'y a que les Sieurs Croſſ & Medlicot, tous deux du parti de la Cour, & qui n'ont point de concurrens du parti oppoſé. Le regiment de dragons de Roſſe, & ceux d'infanterie de Preſton & de Primeroſe, qui ont été embarquez à Dunkerque, ont fait voile vers l'Irlande, où

l'on doit encore envoyer ſix regimens. Le regiment de dragons qui eſt en Ecoſſe, dont le Chevalier Temple étoit Colonel, a reçû ordre de paſſer inceſſamment en Irlande.

Nouvelles d'Utrecht.

Les Plenipotentiaires d'Eſpagne continuent leurs conferences avec ceux de cet Etat. Le Duc d'Oſſone donna le 25. Août la comedie, le bal, avec un magnique repas, à un grand nom-

bre de Seigneurs & de Dames, pour celebrer le jour de la naiſſance du Prince d'Eſpagne. Le Marquis Rinuccini, Envoyé du grand Duc de Toſcane, partit d'ici le 16. pour aller à Duſſeldorp, & en quelques Cours d'Allemagne. Le Duc & la Ducheſſe de ſaint Pierre en partirent auſſi le 19. & le Procurateur Ruzzini, ambaſſadeur de Veniſe, partit de la Haye le 27. pour retourner en Italie. On écrit de la Haye du 4. de ce mois, que les Etats

Generaux avoient envoyé ordre dans les Provinces & aux Amirautez de prendre toutes les précautions poſſibles pour empêcher l'entrée des perſonnes & des effets venant des lieux ſoupçonnez d'être infectez de maladies contagieuſes. Que le Conſeil d'Etat avoit ordonné à tous les Colonels de reduire avant le 9. de ce mois leurs compagnies ; la cavalerie à trente & un homme, & trente-cinq chevaux, compris les Officiers ; & l'infanterie à qua-

rante-cinq hommes, compris auſſi les Officiers ; & que le Sieur de ſaint Jean avoit auſſi apporté de Londres la ratification du traité de paix entre l'Eſpagne & la Grande Bretagne. On écrit de Cologne, que le 24. un parti François avoit enlevé vingt-quatre bourgeois à la porte d'Eigelſtein.

L'Academie de la ruë des Canettes, prés ſaint Sulpice, a toûjours été celebre par la capacité des Ecuyers,

& par l'adreſſe des Gentils-hommes. M. de Vandeüil, qui en eſt à preſent le Chef, en donna des marques dans le dernier Caroulel qu'il fit faire le 11. de ce mois. Voici les noms des Academiſtes qui ſe ſont diſtinguez dans cette Fête.

M. le Chevalier de Malauſe, de la Maiſon de Bourbon.

Le Marquis de Chifreville, neveu de M. le Maréchal de Teſſé.

Le Marquis du Gage.

Le Marquis de la Roche.

Le Marquis de Chamarante.

Le Mercié.

De Noinville.

Le Comte Oginski, Polonois.

Le Marquis de Momege.

Le Baron Dosket, Flamand.

Les Barons de Berginstine, Danois.

Les Marquis & Comte de Mailly.

Le Baron de Vindrefeste, Allemand.

Le Carousel commença par une marche autour du

manege découvert, qui eſt bordé de chaque côté de trois rangs d'arbres. Un timbalier, quatre trompettes, & quatre hautbois parurent d'abord; M. de Vandeüil étoit enſuite à la tête de ſes eleves, qui étoient au nombre de trente, qui gardoient chacun leur rang. Les crins de tous les chevaux étoient ornez de rubans de differentes couleurs. Ils paſſerent en cet ordre devant les Dames, qu'ils ſaluerent de fort bonne grace avec leurs épées,

en entrant dans le manege découvert. M. de Vandeüil, aprés les avoir rangez en bataille, commença le manege par une galopade, dont les airs satisfirent les connoisseurs. On se retira sur sa bonne grace. On n'admira pas moins celle de M. le Mercié, qui fit manier son cheval avec toute la justesse d'un ancien Academiste. Les jeunes Gentilshommes brillerent ensuite par des galopades, des changemens de main, des caprioles, & des arets à

courbette M. le Chevalier de Malauſe, & M. le Marquis de Chiffreville ſe diſtinguerent ſur deux ſauteurs par le droit en liberté. Le manege fini, on courut les têtes à deux en même temps avec une adreſſe ſurprenante : aucun Gentilhomme ne fit pas moins que neuf têtes ; Meſſieurs les Marquis de Chiffreville, les Comte & Baron de Bergentine, & le Marquis de la Roche en ayant fait chacun dix, firent une ſeconde courſe, dont M. le Marquis

de Chiffreville remporta l'honneur. Le prix, qui étoit une épée fort bien travaillée, lui fut donné par M. de Vandeüil, avec l'applaudiſſement de l'aſſemblée, qui fut regaleé d'un nouveau ſpectacle. On fut ſurpris de voir les mêmes Gentilshommes faire manier d'autres chevaux dans une figure de onze, qu'ils formerent d'eux-mêmes. Trois ſe placerent au milieu, deux dans chaque côté du milieu, & les quatre autres dans les coins. Ils

commencerent au pas leur manege, pendant que Meſſieurs les Marquis & Comte de Mailly faiſoient ſauter leurs chevaux entre les piliers: & enſuite M. de Vandeüil fit partir les onze Academiſtes en même temps; ſçavoir, les trois du milieu ſur les voltes, & les huit autres ſur les demi-voltes, avec tant de juſteſſe & ſi peu de confuſion, que tout le monde s'en retourna, fort ſatisfait de M. de Vandeüil & de ſes éleves. Il eſpere faire encore un ca-

rouſel au mois de Mars prochain.

Sans pretendre rien diminuer du merite de l'auteur, on croit pouvoir dire que ſon ouvrage ſur la preuve de 11, pour détruire celle de 9, eſt beaucoup plus curieux qu'utile.

Car outre qu'il n'eſt point d'Arithmeticien qui ne ſçache que la preuve de 9 eſt fauſſe en une infinité de rencontres, & qui ne la rejette par cette raiſon; c'eſt que la preuve de 11, propoſée

ſée par l'auteur, eſt infiniment plus difficile & plus embaraſſante par ſes circonſtances, que celle qui ſe fait par la diviſion, & qu'il proſcrit toutefois comme trop embaraſſante, pendant qu'elle l'eſt certainement moins que celle de 11; outre que la diviſion eſt trés-familiere, & conſequemment trés-aiſée pour ce qui s'appelle un Arithmeticien.

Sur ce pied, ou celui qui lira cet ouvrage ſera arithmeticien, ou il ne le ſera

pas : s'il l'eſt, il preferera toûjours à la preuve de 11 & à toute autre celle qui ſe fait par la diviſion, & plus facilement encore celle qui ſe fait en repaſſant ſimplement ſa multiplication : & s'il n'eſt pas arithmeticien, comment entendra-t-il mieux cette preuve de 11 que les deux autres?

Il y a plus ; car non-ſeulement on n'a pas beſoin de la preuve par 11, dés que l'on a celle de la diviſion, qui eſt beaucoup plus facile, plus prompte & trés-

sûre : mais même presque
personne ne se sert de cette
derniere, par la facilité ex-
trême, & l'égale sûreté que
l'on trouve à repasser com-
me on vient de le dire sa
multiplication ; de même
qu'aprés avoir fait une ad-
dition de bas en haut, on a
infiniment plûtôt fait, &
aussi sûrement, de la repas-
ser de haut en bas, que de
recourir à aucune autre
preuve. Les operations les
plus simples sont toûjours
preferables lorsque la juſ-
tesse est égale.

Cela ſuppoſé, cet eſſai de la preuve par 11, quoique bon par lui-même, paroît tout à fait inutile à propoſer, plus encore dans le Mercure que par-tout ailleurs : ce n'eſt pas là ſa place ; les Arithmeticiens ſauteront par-deſſus, comme curioſité inutile pour eux ; & ceux qui ne le ſeront pas, le paſſeront encore mieux, faute d'y pouvoir rien entendre.

La vraye place de cet eſſai ſeroit ou dans un livre d'arithmetique, qui donne

le choix de plusieurs preu-
ves, (il suffit pourtant d'u-
ne bonne qui soit fort sim-
ple) ou dans un Journal des
Sçavans.

On ne doit pas laisser de
sçavoir gré à l'auteut de sa
recherche, il est toûjours
beau d'en faire.

Par Arrêt du Conseil d'en
haut, au rapport de Mon-
sieur Voisin Secretaire d'E-
tat, a été jugé l'onze du
present mois de Septem-
bre, que le Sieur Savary,
Chanoine & Conseiller au

Parlement de Metz, decaniſeroit comme plus ancien des Conſeillers du Parlement, & a été gardé & maintenu dans la qualité de Doyen dudit Parlement; ordonné qu'il joüiroit de tous les honneurs, droits & avantages dont les Doyens du Parlement ont joüi, ou dû joüir juſques à preſent.

On avertit le Public que le Sieur Henry a trouvé une nouvelle maniere d'ecrire d'autant plus curieuſe, qu'elle eſt utile aux gens d'ex-

peditions & d'affaires. Cet art conſiſte à écrire ſur le champ, en toutes ſortes de marges & caracteres, deux ou trois copies à la fois, ſemblables juſques en la moindre partie d'une lettre, & avec la même vîteſſe qu'une ſeule : mais ce qu'il y a ici de plus particulier, & où les ſçavans, comme les étrangers, recevront toute ſorte de ſecours, c'eſt que par le même moyen il écrit generalement en toutes ſortes de langues, & conformément

aux originaux qui lui ſont fournis. Il entreprend generalement toutes ſortes d'ouvrages Il demeure dans la ruë ſaint Jacques, chez Monſieur Joſſe Imprimeur, à la Colombe Royale.

DON DU ROY.

Le Roy a donné l'Abbaye de ſainte Claire de Clermont, de l'Ordre de ſaint François, à la Dame de Jonchere, Religieuſe du même Ordre.

TRAIT

TRAIT D'HISTOIRE *Arabe.*

LE Calife Haclem parut un jour fort rêveur ; & quand ceux qui l'environnoient lui eurent demandé ce qui lui causoit une si profonde rêverie, il leur dit : C'est une curiosité violente ; & comme je tâche de reprimer toutes les paſ-

ſions nuiſibles à autrui, je m'abandonne à celles qui ne peuvent que faire honneur, & la curioſité de ſçavoir m'a gagné; j'y ſuccombe. Alors, ſans s'expliquer davantage, il donna ordre à cent cavaliers de courir par cent differens endroits de ſes domaines, & de lui chercher un Poëte nommé Hacle, & de le lui amener avec eſcorte. Il n'en dit pas da-

vantage, & fit donner cent dragmes à chacun des cent cavaliers. Chacun crut qu'une telle équipée étoit pour punir apparemment ce Poëte de quelque crime. Enfin aprés quelques ſemaines on lui amena Hacle ; il alla au-devant de lui, qu'on amenoit tout tremblant, & lui dit : Je t'ai envoyé chercher pour me faire reſſouvenir de quelques

mots que j'ai oubliez d'un distique, que tu dois savoir, toy qui as la reputatiõ de sçavoir par cœur toutes les Poësies Orientales. Hacle aprés avoir un peu rêvé, lui recita le distique, qui étoit : *Les Poëtes demandent du vin le matin, & leur bouteille se trouve vuide ; ils demandent qu'une musicienne vienne joüer de la harpe ou chanter, pour leur exciter l'imagina-*

tion : mais les muſiciennes ne chantent que dans les maiſons opulentes ; comment donc le Poëte pourra-t-il être excité & mis en verve ?

Le Calife ravi d'avoir retrouvé un diſtique de deux qu'il avoit oubliez, demanda à Hacle quelle recompenſe il vouloit, & que quelque magnifique qu'il la demandât, il l'obtiendroit.

Le Poëte Hacle lui

répondit que puis qu'il vouloit le recompenſer de lui avoir recité le premier diſtique, il lui demandoit donc de faire orner un char magnifique, traîné de ſes plus ſuperbes chevaux, & de faire auſſi équiper deux cent cavaliers le plus richement qu'il pourroit, & de lui donner tout cela à ſa diſpoſition.

Ho que veux-tu faire de ce pompeux cortege,

lui dit le Calife ? appa-
remment que tu veux
entrer en triomphe dans
les villes, pour faire voir
que la Poësie ne fait pas
toûjours aller à pied ?
Hé bien soit, je te l'ac-
corde.

Haclem, tu te trom-
pes, répondit Hacle,
de me croire si vain ;
non, je ne te demande
tout cela que pour m'ac-
compagner jusqu'à l'en-
droit où j'ai laissé dans

un tiroir l'autre distique dont tu es en peine, & dont il ne me souvient plus ; car voyant les grands frais & l'éclat avec lequel tu m'as fait chercher pour avoir l'autre, qui n'est pas à beaucoup prés si beau que celui qui me manque, je crois qu'il ne faut pas moins pour avoir celui-ci que le cortege que je te demande.

Le Calife, aprés avoir

un peu revé, lui dit : Ce que tu me dis eſt une raillerie de ce que je donne trop à ma curioſité, & fais trop de fracas pour quatre vers que j'ai envie d'avoir : mais n'ayant point de guerre à ſoûtenir, & tous mes ſujets étant heureux ſous mon regne, à quoy puis-je mieux employer mes richeſſes qu'à honorer la Poëſie, qui tranſmettra la felicité de mon

regne à la posterité ? Qu'on lui prepare le char, continua-t-il en parlant à ses gens, & tout ce qu'il a demandé, afin qu'il aille en pompe chercher ce distique, que j'attens avec impatience : & si tu m'en rapportes un de ta façon qui soit aussi beau que les autres, je te ferai emplir le chariot de dragmes, & je te l'enverrai chez toy pour recompense.

A Gironne le 4. Septembre 1713.

M. de Popoly détacha de ſon armée le vingt-trois du mois paſſé M. de Bracamonte, avec ordre d'aller chercher Nebot où il ſeroit. Il fut coucher le même jour à Mattaro, & le vingt-cinq à Tuya, où il le trouva avec toutes ſes troupes trés-avantageuſement poſté. Il l'attaqua, & aprés quelque reſiſtance, il le mit en fuite. Sa

perte a été fort petite, mais son desordre fort extrême. M. de Bracamonte le suivit à Granolles, dont il avoit pris le chemin, & y arriva le vingt-sept ; il fut le vingt-huit à Garriga, & le vingt-neuf il fit attaquer les Miquelets & les Sommettans de la plaine de Vick, qui le gardoient, & que Nebot avoit assemblez, dans l'esperance de se pouvoir défendre : mais lorsque les troupes furent à portée de lui, il s'enfuit dans le même desordre que

lle jour de Tuya. M. de Bra-
camonte fut coucher le
même jour à Centeillas,
où toute la plaine de Vick
vint prêter obeïssance. Il
lui vient de toutes parts des
déserteurs de Nebot, qui
lui confirment son désor-
dre, & on lui amene beau-
coup de chevaux.

Le trente il marcha à
Vick, & y sejourna le tren-
te & un, pour prendre du
pain & du grain.

Le premier il marcha
pour suivre Nebot, qui a-
voit pris le chemin de Man-

reze; il continua ſa marche pour tâcher de le joindre, ou du moins pour diſſiper les troupes qu'il a avec lui.

Nebot, avec tout ce qu'il a pû aſſembler, peut avoir deux mille hommes, entre leſquels il y a cinq à ſix cent chevaux. Si l'on avoit retiré les troupes d'ici, tout cela ne ſeroit point arrivé; car on n'auroit pas pû occuper le poſte de Senora de Solard, qui a tenu la plaine de Vick tranquille & ſans oſer prendre les armes; & il y a beaucoup

d'apparence que nous n'au-
rions pas Oſtalrick, qui eſt
d'une importance extré-
me. Les galeres d'Eſpagne
ont pris deux bâtimens aſ-
ſez conſiderables chargez
d'huiles & de bleds.

De Toulouſe.

A M. LE COMTE de Fumel.

Plainte de l'Amour ſur la naiſſance du jeune Comte.

*COmte, l'Amour à ti-
re-d'aîle,*

Plein de remord & de
ſouci,
Revole vers Paphos,
où ſon chagrin l'ap-
pelle,
Pour ne plus revenir ici.
L'air a retenti de ſa
plainte,
Les prompts échos trou-
blez de crainte,
Ont enfin repeté ceci.

Cruel effet de mon ou-
vrage,
Puiſſent & la haine & la
rage

Ser-

Servir à jamais mon courroux
Contre un illustre hymen, que j'ai rendu trop doux.
A mon grand regret j'en vois naître
Un enfant plus beau que le jour,
Que tout s'empresse à reconnoître,
Et qu'on trouve déja plus charmant que l'Amour.
Quel outrage on me fait!

non, je ne ſçaurois
feindre,
Cette erreur m'inquiete,
elle ſçait m'alar-
mer,
Et je vais me faire plus
craindre,
Qu'il ne ſçaura ſe faire
aimer.
FUMEL, je ris de
ſon audace;
Ce petit Dieu fait au-
jourd'hui
Les choſes de mauvaiſe
grace.

Voyant une telle menace,
Les Amours ne l'ont point suivi;
Ils jurent de changer de maître,
S'il ne calme pas ses ennuis.
S'ils faisoient ce que je vous dis,
Vous pouvez aisément connoître
Qu'ils prefereroient vôtre fils.

A Strasbourg le 13. *Sept.* 1713.

La grande armée & une partie de celle de Besons defilent par ici depuis hier, & le tout passe à Kell, où est le rendez-vous general. M. le Maréchal de Villars, qui est d'hier au Fort Loüis, par où passe le gros de l'armée, & sur-tout la cavalerie, ne sera que demain ici. Monsieur l'Intendant & M. le Comte du Bourg, & autres Generaux, sont arrivez ici; nous sçaurons dans peu si c'est pour Fribourg.

Au Camp de Kell le 18. Septembre.

L'armée a ſejourné un jour, pour donner ordre & le temps à toutes les troupes d'y arriver. Le Comte du Bourg partit hier de ce camp, pour aller s'approcher de Fribourg avec un corps de 36. bataillons & de 50. eſcadrons.

Le Maréchal de Villars a marché ce matin, & a pris la même route avec le reſte de l'armée, à la reſerve de 25. bataillons & de

90 eſcadrons, reſtez ſous les ordres du Marquis d'Alegre, qui doit marcher demain pour aller camper à la gorge d'Offembourg, à quatre lieuës d'ici. On n'a point encore de nouvelle que le Prince Eugene ait fait de mouvement : mais on ne doute point que nôtre armée ne lui en faſſe faire.

MORT.

Dame Claire le Picard, épouſe de M. Henry d'Agueſſeau, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil

Royal des Finances, mourut le 10. Septembre, âgée de 68. ans.

M. d'Aguesseau est fils de M. Antoine d'Aguesseau, Maître des Requêtes, puis Premier Président de Bordeaux, & a été Conseiller au Parlement de Metz, Maître des Requêtes, Président au Grand Conseil, Intendant à Limoges, à Bordeaux, & en Languedoc, a été nommé Conseiller d'Etat en 1683. & au Conseil Royal des Finances en Août 1695.

Me d'Agueſſeau qui vient de mourir étoit fille de M. Jean-Baptiſte le Picard, Seigneur de Perigny, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, & de Dame Catherine Talon ; & a laiſſé pour enfans M. Henry-François d'Agueſſeau, Procureur General du Parlement, qui a des enfans de Dame Anne le Fevre d'Ormeſſon, M. l'Abbé d'Agueſſeau, M. Joſeph-Antoine d'Agueſſeau, Conſeiller au Parlement, N. d'Agueſſeau, mariée à M. le Comte de Tavannes, de la Maiſon du Saulx; & N. d'Agueſſeau, mariée à M. Pierre-Hector le Guerchois, Maître des Requêtes.

SUR LES GLORIEUX ſuccez des Armes du Roy dans la derniere campagne de Flandres.

ODE

Qui a remporté le Prix propoſé par l'Académie Françoiſe.

QUelle ardeur ! quel ſaint delire !
Tu m'inſpire Dieu des vers,
Les divins ſons de ta lyre
Me tranſportent dans les

airs,
Pour te ſuivre je m'engage,
Plus temeraire qu'Icare,
Je monte au plus haut des
Cieux ;
Mortel, par quel privilege
Puis-je eſtre ſans ſacrilege
Admis au conſeil des Dieux.

Quel intereſt les aſſemble
Prés du Throſne de leurs
Rois ;
Que vois-je ? l'Olympe
tremble,
Par tout y regne l'effroy,
Les maux qu'une affreuſe
guerre

Eternise sur la terre,
Troublent jusqu'aux immortels :
On diroit à les entendre
Qu'on veut les faire descendre
Des Cieux, ou de leurs Autels.
Mais quelle auguste Déesse
S'avance avec majesté ?
Qu'elle inspire de sagesse !
Que mon cœur est agité !
Avec transport je l'observe....
Ah ! je reconnois Minerve,
Tout s'émeut à son aspect ;

Quel eſt ſon pouvoir ſu-
preſme,
Le grand Jupiter luy-meſ-
me
La regarde avec reſpect.

Dieu tout-puiſſant, luy-
dit-elle,
Pouvez vous voir ſans hor-
reur,
Que la diſcorde cruelle
Exerce tant de fureur,
La paix par elle exilée,
Ne peut eſtre rappellée
Que par les ſoins d'un He-
ros,
Que voſtre bras le ſeconde,

Qu'il vainque, & de tout
le monde
Vous asseurez le repos.

Une Reine magnanime
Imite un Roy genereux,
Un mesme esprit les anime
A rendre le monde heu-
reux.
Dans leurs conseils je pré-
side,
La Paix où ma voix les
guide,
Est leur objet le plus doux.
Mais pour calmer tant d'al-
larmes,
L'un doit signaler ses ar-

mes,
L'autre ſuſpendre ſes
coups.

Tandis que ſage, équi-
table
ANNE peſe tous les droits
De la foudre redoutable,
Armez le plus grand des
Rois,
Rendez-luy toute ſa gloire:
Ordonnez à la Victoire
De ſuivre ſes eſtendarts.
N'éprouvez plus ſa conſ-
tance,
Affranchiſſez ſa prudence
Du caprice des hazards.

Sur Louis, sur ce grand
homme,
Vivante image des Dieux,
Sans que Jupiter le nomme
Jupiter jette les yeux,
Jusqu'au Ciel sa gloire
brille,
De son immortelle fille
Il approuve le dessein,
Desja la Victoire vole,
Et sur les ailes d'Eole
S'achemine vers Denain.

C'est de là que le Batave
D'un prompt succez assure
Le fier Germain qui nous
brave,

Preſte un ſecours préparé.
Landrecy : mais quel pré-
ſage !
Minerve s'ouvre un paſ-
ſage,
Mes yeux en ſont eſbloüis,
Je la vois de cette foudre
Qui mit les Titans en pou-
dre,
Armer le bras de LOUIS.

Que de troupes fugitives !
Combien de portes for-
cées ;
L'Eſcaut voit border ſes
rives
De cadavres entaſſez.

Quelle ſuite de conqueſtes !
Que de lauriers pour nos teſtes !
Doüay, Bouchain tout ſe rend,
Le Queſnoy livre ſes portes
A nos rapides cohortes,
Rien n'arreſte ce torrent.

Mais quelle douce harmonie
S'éleve au milieu des airs ?
La guerre eſt-elle finie ?
La diſcorde eſt-elle aux fers ?
Ah ! la France eſt triom-

phante :
Projets, que la rage enfante,
Disparoissez pour jamais.
Fruit heureux de la Victoire !
Louis ne mettra sa gloire
Qu'à faire regner la paix.

PRIERES.

SEIGNEUR, ne borne point le cours de ta clemence,
Par toy nostre bonheur commence,
Mais nos maux ne sont pas finis.

Pour Louis l'Europe t'implore :
Accorde à ce Heros une victoire encore,
Et tous les cœurs ſont reunis.

Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis. Pſ. 67.

LETTRE à Monſieur B....

PUiſque vous ſouhaitez, Monſieur, que je vous apprenne l'Hiſtoire de l'Académie eſtablie à Lyon, je vais taſcher de ſatisfaire

voſtre curioſité.

Cette Académie eſt digne de cette Ville celebre, elle a pour objet les Sciences & les belles Lettres : elle a eſté formée au mois de Janvier de l'année 1708. & n'eſtoit d'abord composée que de ſix perſonnes qui ſont les Reverends Peres Jeſuites Brun & de Colonia, Mr Dugas le Préſident, Mr Villemot Curé de la Guillotiere, Mr de Puget, & Mr Falconnet. La maiſon de ce dernier Academicien eſtoit le lieu

des conferences ; ils joüiſ-
ſoient des plaiſirs les plus
purs que peut produire la
ſocieté des eſprits, lorſque
Mr Trudaine Intendant de
cette Ville, ſollicité par
l'amour qu'il a pour les
Sciences & les beaux Arts,
ſouhaita d'entrer dans ces
conferences. On s'aſſem-
bla chez luy, mais le grand
concours du monde qui
abordoit chez ce Magiſ-
trat, troublant la liberté
des aſſemblées, on jugea
à propos de ſe rendre chez
Mr de la Valette en Belle-

cour, qui a une tres-belle
Bibliotheque. Le nombre
des Académiciens s'aug-
menta alors, on reçut Mr
de la Valette le Pere & Mr
de la Valette le fils, Mr de
Serre, Mr Broſſette, Mr
l'Abbé de Gouverner, Mr
Mahudel & Mr l'Abbé Trii
caut de Bellont. L'année
ſuivante 1710. on receut
Mr de Sainſonds.

Mr de Trudaine ayant
eſté appellé à l'Intendance
de Bourgogne, Mr de Mes
lian qui fut nommé à ſa
place, ſucceda à l'inclina

tion que Mr de Trudaine avoit pour l'Académie, il eſt fort aſſidu aux conferences.

On a receu depuis en 1711 Mr Aubert & Mr de Glatigni. Je ne garde aucun ordre entre les Académiciens, je les nomme à meſure qu'ils ſe preſentent à mon eſprit Je ſerois ravi de les faire connoiſtre par des éloges perſonnels: mais ennemis des loüanges les plus legitimes, ils me deffendent de leur payer un tribut auquel l'équité elle-

meſme m'avoit aſſujetti.
J'ay la liberté de parler de
Mr de Puget que la mort
a ravi à la Republique des
Lettres ; il eſtoit connu de
tous les Sçavans par ſes
experiences ſur l'Aymant,
& par ſes découvertes dans
cette partie de la Phyſique.
J'exprimerois icy ſon ca-
ractere ſi tous les Journa-
liſtes ne m'avoient préve-
nu. Ils ont ſaiſi tous les
traits de ce Sçavant cele-
bre, ils n'en ont laiſſé au-
cun à peindre.

On s'aſſemble regulie-
rement

rement tous les Lundis sur les trois heures du soir, la conference dure environ trois heures. Les Académiciens y exercent leur érudition sur toutes sortes de sujets.

Mr de Villemot a parlé premierement des erreurs populaires en matiere de Physique & de Mathematique.

Secondement de l'Idolatrie, de son origine & de son progrez.

Troisiémement de la force des nerfs.

Quatriémement des pré-Adamites, du Deluge & de ſon univerſalité.

Cinquiémement, de la confeſſion publique qui ſe faiſoit dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Mr Broſſette a fait deux diſcours, le premier de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture, de leur origine, de leur progrez, & de leur perfection.

Le ſecond, de la ſepulture des Anciens.

Mr le Préſident Dugas a fait un diſcours ſur le bon

gouſt en matiere de belles Lettres.

Le Pere Brun a fait quatre Diſſertations.

La premiere, ſur les fauſſes Decretales.

La ſeconde, ſur l'unité, qui, ſelon les Platoniciens, eſt le principe de la beauté.

La troiſiéme, ſur les vents.

La quatriéme, ſur les vrais miracles.

Mr Mahudel a traité prémierement des Momies & des ſuperſtitions des Egyptiens.

Secondement, des queſ-

tions Philologiques ſur la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

Troiſiémement, des Taliſmans.

Quatriémement, des Fontaines.

Mr Aubert, le jour de ſa reception, fit un diſcours ſur le Bejaune ou ſur la Bienvenuë.

Il a encore fait deux autres diſcours.

Le premier, ſur la Manumiſſion des Eſclaves.

Et le ſecond ſur un Canon du Concile d'Elvire.

Le Pere de Colonia a fait

plusieurs Dissertations.

Premierement, sur les Textes originaux de l'Ecriture sainte.

Secondement, sur la version des Septante.

Troisiémement, sur les choses vrayes qui ne sont pas vraisemblables.

Quatriémement, sur le l'Infini créé.

Cinquiémement, sur l'origine & les variations du jeusne du Careſme.

Sixiémement, sur la Regale, la Pragmatique Sanction & le Concordat.

Septiémement, ſur les plus beaux endroits des Auteurs du ſiecle d'Auguſte.

Huitiémement, ſur les plus belles Epitaphes des Grecs, des Latins & des François.

Neuviémement, ſur la Cabale & ſur la Maſſore.

Dixiémement, ſur l'antiquité des Temps.

Onziémement, ſur les Catacombes.

Mr l'Abbé de Gouvernet a fait deux diſcours.

Le premier, ſur Caſſiodore & Apollonius de Thiane.

Le second, sur la verité des Miracles.

Mr l'Abbé Tricaut a parlé sut les perſecutions de l'Egliſe.

L'on voit que toutes les ſciences, l'antique, le moderne, le ſacré, & le profane, tout eſt embraſſé par ces nouveaux Académiciens. Ils agitent pluſieurs queſtions ſur la Langue Françoiſe.

Quoyque je doive ceder du moins pour un temps à la loy qu'ils m'ont preſcrite de ne les point louër,

je ne puis m'empeſcher de dire icy que pluſieurs d'entr'eux ont donné des ouvrages au public, qui leur ont acquis de la reputation parmy les Sçavans.

Mr de Villemot a donné un nouveau Syſteme, ou une nouvelle Explication des mouvemens des Planettes. Cet ouvrage qui eſt rempli de vûës ingenieuſes fait honneur à la Philoſophie de Deſcartes.

Mr Broſette a compoſé une Table des Titres des Livres du Droit, & une Hiſtoire

ſtoire particuliere de Lyon, comme il eſtoit fort lié avec Deſpreaux, ce fameux Auteur luy a découvert confidemment les ſecrets de ſon ſtile, & il la conduit ſouvent à la ſource où il puiſoit toutes ſes penſées heureuſes.

Mr l'Abbé de Gouvernet qui eſt fort diſtingué par ſa naiſſance, eſt grand Vicaire de ce Dioceſe ; il a donné au public un Commentaire ſur la Geneſe. Je ſuccomberois facilement à la tentation de le louër, ſi

je m'arreſtois davantage ſur ce ſujet.

Le Pere de Colonia a mis en lumiere des ouvrages dans pluſieurs genres d'érudition ; il a composé pluſieurs Tragedies Françoiſes qu'il a alliées avec la ſainteté de ſon eſtat. Il a fait preſent au public d'une Rhetorique latine. Il preſenta à Monſeigneur le Duc de Bourgogne decedé Dauphin de France, un ouvrage qui a pour titre les Antiquitez ſacrées & profanes de Lyon. Il a fait une Diſ-

sertation sur le Taurobole découvert à Lyon en 1704. Il a fait encore plusieurs dissertations sur divers monumens antiques. C'est un genie vaste & universel, ce trait de loüange m'échape. Il a un des plus beaux cabinets de Medailles que la curiosité la plus riche & la plus sçavante puisse assembler ; il a une suite de Medailles Consulaires de Rome en argent ; il a la suite des Empereurs Romains en grand, moyen & petit bronze, une suite

des Rois de Syrie, une ſuite des Rois d'Egypte, une ſuite des Medailles de la Sicile & de la grande Grece en argent & en bronze. Il a pluſieurs Idoles de l'Egypte, de la Grece, de Rome; des Lampes antiques en bronze; une Hiſtoire metallique des Papes en argent & en or; une partie de la vie du Roy en argent; des monnoyes d'argent des trois races de nos Rois.

Je m'interromps moy-meſme, & je ceſſe de parler de cette Académie &

des ſujets qui la compoſent : car malgré la loy qu'on m'a impoſée je ſerois porté à louër le rare ſçavoir & la profonde modeſtie du Pere Brun & le merite de Mr Dugas, du Préſident & des autres Académiciens.

RELATION de la priſe de Landau.

LE 19. d'Aouſt à dix heures du matin les Ennemis battirent la chamade, mirent le drapeau ſur la bre-

che, ayant demandé à capituler. Les ostages furent envoyez de part & d'autre, & demanderent une capitulation honorable. La response de Mr le Mareschal de Villars ne les rendit pas contents, en leur disant qu'il n'y avoit point d'autre capitulation que celle d'estre prisonniers de guerre. Mr le Prince de Wirtemberg ne voulut point se soumettre à moins de suivre la capitulation de Tournay, qui estoit d'aller prisonnier de guerre sur leur

parole dans leur pays, & de ne point du tout ſervir juſqu'à ce qu'ils fuſſent échangez quand l'occaſion en ſeroit venuë, ce que Mr le Mareſchal de Villars n'a voulu leur accorder. Les oſtages reſpondirent qu'ils aimeroient mieux ſacrifier le tout pour le tout ; Mr de Villars leur dit que s'ils l'obligeoient à faire tirer encore un coup de canon ; il ne les recevroit plus qu'à diſcretion, & que ſes Grenadiers ne demandoient pas mieux que de monter

à l'assaut, desorte que la cessation d'armes ne dura pas long temps. Le 19. qui estoit le mesme jour sur les neuf heures du soir après que chacun fut retiré dans leur pasté, & le drapeau osté de dessus la breche, sur le champ le carillon recommença à grande volée de coups de canon, & une pluye continuelle de bombes avec un feu terrible de mousqueterie pendant toute la nuit qui dura jusqu'au lendemain matin Dimanche 20. dudit mois,

ils remirent leur drapeau sur la breche, & demanderent pour la derniere fois à capituler, qui fut le jour qu'elle se rendit à l'obëïssance du Roy.

Premierement qu'ils seroient prisonniers de guerre en France ce qui leur fut accordé.

2°. Que tous les Officiers garderoient leur épée, & que le Prince de Wirtembert auroit liberté pour trois mois, aprés lequel temps il se rendroit prisonnier à Peronne. C'est un

Prince de trente ans, de bonne mine, bien fait, parlant bon François.

Qu'aucun soldat ne sera dépoüillé ny deshabillé.

Que l'on ne separera point les Regiments tant d'Infanterie que de Cavalerie, & que les équipages des Officiers seroient envoyez à Philisbourg. Le mesme jour 20. du courant on fit marcher tout le piquet qu'on posta autour de la Ville, parce qu'ils ne nous livrerent la porte de France que le lendemain

21. Tout estoit farcy de troupes par les gardes ordinaires des tranchées, afin d'empescher que les Hussards des Ennemis ne se sauvassent la nuit, ce qu'ils avoient envie de faire sans les justes précautions qu'on prit. Le 22. le Prince sortit à dix heures du matin avec tout son équipage & s'en alla à Philisbourg pour y rester trois mois. On obligea la garnison qui estoit toute armée de porter leurs armes dans un magasin destiné pour cela, ce qui

se fit avec ordre & sans confusion. Sur les deux heures aprés midi ils commencerent à defiler hors de la Ville par la porte de France, le chemin bordé des deux costez de nos troupes, & le detachement commandé les conduisit à Haguenau, ils sont sortis près de 6000. hommes. Jamais Place de cette consequence n'a moins cousté d'hommes, nous n'avons pas perdu 3500., ils en ont bien perdu 2500. le reste tant en malades que bles-

ſez des Ennemis 1500. hommes, la garniſon eſtoit de 10000. hommes des meilleures troupes, il ſortit d'abord

Le Regiment d'Anſpach, habillé de bleu.

Contaichetin bleu, parement rouge.

Le Regiment de Naſſau bleu parement rouge.

Le Regiment d'Iſſeler blanc, parement rouge.

Des Vins qui eſtoit un détachement de Grenadiers qui ont des bonnets rouges mitrez.

Le Regiment d'Armſtat bleu.

Celuy de Gueborne bleu eſt le plus beau de tous.

Mincherre blanc, doublé de rouge, & les Officiers habillez de verd.

Environ quatre-vingts Huſſards à pied, & trois ou quatre cens Cavaliers auſſi à pied, qui ont laiſſé de beaux chevaux, une compagnie franche de deux cens hommes.

On a trouvé dans cette Place plus de ſoixante pieces de canon, pluſieurs

mortiers, quantité de bombes & de boulets, peu de munitions & d'armes ayant eſté conſommées dans l'incendie du magaſin.

Landau Ville d'Allemagne dans la baſſe Alſace, eſt une des plus fortes Places de cette Province; elle eſt ſituée ſur la Riviere de Queich aux confins du Palatinat. C'eſtoit une des Villes Imperiales de la Préfecture Provinciale ou de Haguenau. Elle fut engagée à Othon Eveſque de Spire par l'Empereur Loüis

de Baviere, & dégagée l'an 1511. par l'Empereur Maximilien qui lui redonna la liberté dont elle joüissoit avant cet engagement. Elle a esté cedée à la France par la Paix de Munster, & est appellée *Landavia* par les Latins.

Cette Ville a souffert quatre sieges au commencement de ce siecle. Les Imperiaux la prirent en 1702. le Roy des Romains depuis Empereur, mort en 1712. les commandant en personne, & elle fut repri-

se

se l'année suivante par les François sous les ordres de Monseigneur le Duc de Bourgogne en 1704. Les Allemands l'ayant assiegée de nouveau s'en rendirent les maistres. Assiegée par les François dans le mois de Juillet elle s'est renduë le 20. Aoust à l'obëïssance du Roy.

DISSERTATION

Philosophique sur les merveilles du principe d'action des bestes, & sur leur utilité pour arriver à la connoissance de l'Autheur de la Nature, & à celle des principaux fondemens de la Morale, contre les Carthesiens, les Athées, & les Esprits forts.

Par M. P.

Dei perfecta sunt opera, & omnes viæ ejus judicia. Deut. 23.

UN des grands Philoso-

phes du Siecle précedent a osé écrire que les bestes estoient de pures machines, destituées de tout principe spirituel, n'ayant pour cause de leurs actions quelconques, que les Loix generales du mouvement, que l'Auteur de la Nature a establies en creant le monde, jointes à la disposition presente de leurs organes ; à laquelle disposition il veut bien s'accommoder, & s'asservir, & par laquelle il est necessité d'agir, comme le ressort d'une Montre l'est par ses

rouës, à marquer regulierement les heures, (*cinquiéme partie de la Methode de Descartes, &c*) Il est vray que ce Philosophe ne l'a pas pensé le premier, & qu'il n'a formé ce systeme qu'aprés la Pereira, Auteur Espagnol qui en a composé un Traité. Mais ce sentiment tout erroné qu'il est, n'a eu beaucoup de vogue, qu'aprés que M. Descartes s'en est rendu partisan. Sa maniere d'expliquer les effets de Physique uniquement par le repos, le mouvement, les figu-

res, & les organizations des corps, ayant entraisné dans son parti tous les Philosophes amis de la clarté plusieurs se sont laissez éblouir de la nouveauté de ce systeme, qui semble répandre d'abord une lumiere considerable dans l'obscurité d'un sujet aussi interessant ; & j'avouë qu'aprés avoir lû les fortes raisons dont plusieurs Philosophes appuyent ce sentiment, & les foibles raisonnements dont quelques autres, qui en ont écrit depuis ont ten-

té de le détruire, j'ay esté moy mesme esbranlé, & j'ai hesité mesme assez long tems, sans sçavoir quel parti prendre.

Effectivement si l'on envisage d'un costé les merveilles que les bestes operent dans de certaines circonstances, & combien en d'autres elles paroissent stupides & bornées, on m'avouëra qu'il n'est pas aisé de se déterminer. Si de plus on fait attention aux mouvements que les hommes sont capables de pro-

duire par des machines ;
jusques à leur faire mar-
quer tout le cours des Cieux,
representer des Spectacles,
executer des concerts de
toutes sortes d'instrumens,
donner des mouvemens
differents aux differentes
parties d'un Tableau, faire
manger, avaler, digerer,
& rendre des aliments à des
animaux factices ; en faire
chanter, crier, courir, &
voler d'autres, & tant d'au-
tres merveilles surprenan-
tes de l'Art : on est porté à
juger de-là, qu'il n'y a peut-

estre pas d'effet si surpre-
nant que l'Auteur de la Na-
ture ne pût faire produire
à un automate de sa main
par son seul concours ge-
neral. Aussi faut-il conve-
nir qu'il se fait dans les ani-
maux, comme dans les
plantes, & dans les autres
creatures vivantes, quan-
tité d'operations purement
mechaniques, & qui ne
demandent aucune cause
spirituelle, aucun principe
immateriel particulier pour
leur production. Telles sont
le mouvement, & la cir-
culation

culation des humeurs, les ſegregations, les coctions, les tranſpirations, l'accroiſſement & le décroiſſement, les mouvements elaſtiques de leurs differentes parties, & quantité d'autres qui dépendent uniquement des Loix generales de l'univers; & ces mouvements ſont continuels. Mais il y en a d'une autre eſpece qui ſont produits à propos, pour ſeconder ceux-cy, & dans leſquels on remarque une eſpece de raiſon & de jugement, qu'il ne paroiſt pas

qu'on puiſſe tirer de la diſpoſition d'un ſujet purement materiel, & des ſeules loix du mouvement, comme on le fera voir cy-aprés, par un grand nombre d'exemples pour la plûpart inconteſtables.

Ce ſont ces dernieres qui nous obligent d'admettre une cauſe ſpirituelle dans les beſtes, c'eſt-à dire un principe immateriel, & ſemblable en quelque ſorte à celuy que nous trouvons en nous, qui produiſe en elles tout ce qui nous don-

ne tant d'admiration. Mais en meſme tems nous nous jettons dans un nouvel embarras: premierement nous abandonnons en quelque façon les lumieres que l'on eſpere tirer des méchaniques dans le parti contraire ; car enfin il faut avouër qu'un poids, un reſſort, des eſprits en mouvement, ſont incomparablement plus aiſés à imaginer, qu'un principe immateriel, & cependant capable de mouvoir les corps en une infinité de manieres. Secon-

dement ſi l'on jette les yeux ſur certaines vertus & operations des beſtes, ſur leur prudence, leur ſagacité, prévoyance, addreſſe, vigilance, courage, équité, fidelité, commplaiſance, reconnoiſſance, honneſteté, pudeur, propreté, fineſſe, memoire, &c. ſur leur inſtinct pour deliberer, & choiſir des moyens propres à ſe conſerver & ſe nourrir, pour connoiſtre les dangers & les fuïr, pour eſlever des petits, pour ſe faire entен-

dre ; ſur les ouvrages qu'elles executent, ſur l'ordre qui y regne, ſur leurs ſocietez, & ſur toute la regle de leur vie, on ſe voit comme forcé de reconnoiſtre que cette cauſe eſt meſme beaucoup plus parfaite, que noſtre ame, & par conſequent plus ſuſceptible de merite, & plus digne de loüange. Quel parti prendre dans une matiere auſſi embarraſſée ? Je n'en vois point d'autre, que d'avoir recours à la voye la plus ſûre en de ſemblables oc-

casions qui est l'experience ; c'est à elle pour ainsi dire à decider, & à couper le neud Gordien. Or il me semble en avoir suffisamment ramassé pour terminer la question, ou du moins pour la mettre dans son dernier point d'évidence ; & je crains d'autant moins de les avancer, que je suis témoin oculaire de la plusspart ; au moins celles que je n'ay pas vûës de mes propres yeux m'ont esté communiquées ou confirmées par des amis

en qui j'ay beaucoup de confiance, & qui ont vû par les leurs.

Premierement quand à la ſagacité, addreſſe, courage, fineſſe, & prudence des beſtes pour chercher leur nourriture, & conſerver leur eſtre, rien n'eſt plus connu, & en meſme tems plus admirable. Car qu'y a-t-il de mieux inventé, & de plus artiſtement travaillé que ces toiles dont les Araignées ſe ſervent pour attrapper des Mouches & s'en nourrir ? Ne

ſemble-t il pas que ce ſoit d'elles que nos Chaſſeurs, nos Oiſeleurs, & nos Peſcheurs mêmes ont appris à prendre les beſtes ſauvages, les Oiſeaux, & les Poiſſons au filet ? Qu'y a-t il de plus ruſé que ces inſectes nommez Reculettes, qui amaſſent des tas de pouſſiere dans les trous des murailles, au centre deſquels elles s'enterrent enſuite, pour y enterrer à leur tour, en ſe remuant, tous les petits animaux qui viennent à paſſer ſur leur

trape ? Quoy de plus fin que les Renards ? lorſque deux chaſſent leur proye dans un parc fermé de murs, un d'eux demeure au guet à une des chatieres, tandis que l'autre a ſoin par ſon glapiſſement de l'avertir des tours & retours que prend le gibier, afin qu'il ſoit tousjours ſur ſes gardes. Qui eſt-ce qui n'a pas vû les menées d'un Chat qui veut courir ſur des Oiſeaux dans un jardin ; les détours qu'il prend pour s'en approcher ; com-

me il s'applattit ; comme il rampe contre terre, & ſe traiſne le long des bordures, de crainte d'eſtre aperçu de ſa proye, avant d'eſtre aſſez proche, pour s'eſlancer deſſus. Il ne faut qu'avoir eſté Chaſſeur, pour admirer l'inſtinct des Chiens à pourſuivre leur gibier ; tandis que les uns le ſuivent en queuë, les autres ſe détournent pour gagner le Fort où il pourroit ſe jetter, & pour le prévenir : s'il a eſté bleſſé, ils le pourſuivent quelque fati-

guez qu'ils ſoient, juſques à ce qu'ils l'ayent pris. L'Eté dernier un de mes amis ayant tué un Perdreau parmi une bande, ſon Chien le luy apporta, & courut de luy-meſme auſſitoſt à la remiſe des autres, juſques à un bon quart de lieuë, pour en attrapper un autre, qu'il connoiſſoit apparemment avoir eſté auſſi frappé, & qu'il apporta de même. Lorſque deux Loups affamez ont entrepris d'attraper un Chien dans un Village, l'un vient gratter

à la porte, & s'enfuit dés qu'il entend le Chien accouru sur luy, tandis qu'un autre qui demeure au guet à costé de la chatiere, ne manque pas de se jetter sur le Chien dés qu'il vient à sortir, sûr d'estre bientost secondé par son compagnon. Les Geays affamez se jettent dans des buissons, ou taillis touffus, où ils crient de toute leur force, & contrefont si parfaitement la voix d'un Chat, comme pour avertir tous les petits Oiseaux des

environs, que leur ennemy eſt ſous le buiſſon, & les exciter à le combattre; que ceux-cy ne manquent pas d'y accourrir en foule de tous coſtez; & pluſieurs y trouvent effectivement un ennemy qui ne les épargne pas dans ſa faim; c'eſt ce que j'ay vû quantité de fois avec plaiſir & admiration. On ſçait auſſi que les Crocodiles & Caïmans ſe cachent dans les roſeaux qui ſont le long des rivieres où ils habitent, pour y contrefaire la voix d'un

enfant qui ſe plaint, & attirer par ce moyen dans leur embuſcade, quelqu'un touché de compaſſion. Tous les Chaſſeurs ne ſçavent-ils pas la ruſe dont les Cerfs ſe ſervent pour ſauver leurs compagnons fatiguez de la pourſuite des Chiens, en ſe jettant à la traverſe des Meuttes ; & que les bons Chiens encore plus ruſez qu'eux, ne donnent pas dans ces panneaux, mais pourſuivent leur proye infatigablement.

Quelles leçons l'inſtinct des beſtes nous donne pour exercer la charité envers les opprimez, juſques à expoſer noſtre vie pour les ſauver ; & de perſeverer dans nos devoirs, quelque penibles qu'ils ſoient, tant que nous en ayons obtenu la recompenſe.

Un de mes parens & compagnons de Chaſſe avoit deux Baſſets qui alloient d'eux-mêmes à la chaſſe, quand il eſtoit quelque tems ſans les y mener. Lorſqu'ils avoient fait le-

ver un Lievre, ils le pourſuivoient pendant deux ou trois heures, juſques à ce qu'ils l'euſſent laſſé & pris; alors un ſe couchoit auprés de ſa proye pour la garder, tandis que l'autre revenoit à la maiſon tout fatigué qu'il eſtoit, pour querir ſon maiſtre, & ne ceſſoit de le careſſer & de l'importuner, juſques à ce que le maiſtre l'euſt ſuivy au lieu où elle eſtoit.

Dira-t-on donc que les machines ſont capables de ruſe, de compaſſion, de fidelité,

delité, d'agir par des détours, & de voir ce que les plus fins Chasseurs eux-mêmes ne voyent pas ? Les machines au contraire ne doivent-elles pas aller droit à ce qui les attire ; fuïr ce qui les poursuit ; se reposer quand elles sont lasses, & s'approprier ce qui leur convient.

3. Mais voyons jusques où va la prévoyance, la memoire, & la regle des bestes. Tout le monde sçait assez que les Fourmis entassent tout l'Eté dans leurs

fourmillieres des grains de bled & autres graines pour ſe nourrir pendant l'Hyver ; & rien n'eſt plus admirable que de voir leur colomne d'infanterie qui s'eſtend depuis la fourmilliere juſques au lieu du butin ; comme cette colomne ſe rejoint quand on l'a rompuë ; comme elle ſe continuë juſques au haut des maiſons & des arbres les plus eſlevez ; comme elles travaillent en ſocieté à baſtir leurs fourmillieres ou granges ſouterraines ;

comme elles ont la précau-
tion de couper le germe de
leurs grains afin qu'ils ne
pouſſent pas; de les expoſer
tous les jours de beau tems
au Soleil pour les ſécher, de
crainte qu'ils ne ſe cor-
rompent, & meſme de les
poſer dans leurs ſerres ſur
une pouſſiere bien ſeche,
& de les recouvrir avec
une pareille terre pour les
tenir ſecs; de faire ſécher
l'une & l'autre pouſſiere au
Soleil en meſme tems que
leur grain; & enfin de reſ-
ſerrer le tout avec diligen-

ce dés qu'il survient la moindre apparence de pluye. Les Rats de campagne entassent pareillement du bled dans leurs greniers souterrains durant tout le tems de la moisson, pour se nourrir pendant l'Hyver, & ont la prévoyance de les creuser jusques à plus de trois piés de profondeur de terre, pour n'estre pas incommodez de la pluye & de la gelée; & mesme qui croiroit que pendant les famines les Païsans se trouvent quel-

quefois réduits à les aller piller pour chercher à vivre, comme il eſt arrivé en 1709. dans pluſieurs endroits de la France.

Quelle honte pour des hommes douez d'eſprit & de jugement, d'eſtre obligez d'avoir recours à des animaux que nous mépriſons ſi fort, & que nous traittons de brutes & de ſtupides, pour apprendre d'eux les regles de la prévoyance, que nous devrions leur donner.

Diroit-on que les Ours,

tout ſtupides qu'ils nous paroiſſent, ont auſſi leurs tanieres où ils ſe tapiſſent, & où ils accumulent force écorce d'arbre pour ſe nourrir pendant tout l'Hyver ? ces tanieres ſont recouvertes de quantité de branches d'arbres confuſément entaſſées, mais cependant de ſorte que la neige ne peut pas aiſément les penetrer : là nos brutes paſſent un hyver inſupportable au milieu des immenſes forêts de la Moſcovie, en grande ſocieté, bien

chaudement & faisant bonne chere. En ferions-nous davantage ? Nos Païsans ne se font-ils pas un plaisir au commencement de l'hiver d'aller fourager les caches des Corneilles, des Chucas & des Pies, qu'ils trouvent pleines de noix, de chataignes, de noisettes, & d'autres fruits champestres que ces animaux amassent pendant l'Automne, soit dans les troncs des arbres, soit sous des tas d'échalas ou de fagots, & ailleurs. Les jeunes Chiens

qui ſont apparemment doüez d'un plus vif appetit que les autres, ont auſſi de couſtume, lorſqu'ils ont du pain de reſte, de l'enterrer pour la faim à venir, & de retourner le chercher, quand leur faim eſt revenuë.

On donnera la ſuite de cette Diſſertation dans le Mercure d'Octobre prochain.

Tres-humble Adresse presentée à la Reine de la Grande Bretagne par le Deputé du Magistrat de Dunkerque auprés de Sa Majesté.

MADAME,

Le sieur TUGGHE Deputé du Magistrat de Dunkerque auprés de Vôtre Majesté, pour implorer Votre Clemence au sujet de la Demolition resoluë de cette Ville & de son Port, avoit esperé que par les tres sou-

miſes repreſentations qu'il avoit oſé faire, touchant la miſere extrême où cette Demolition va reduire dix-huit mille Familles dont cette Ville eſt compoſée, la miſericorde de Votre Majeſté auroit pû être ébranlée, & que ſuivant ſa tres-reſpectueuſe demande il auroit pû en obtenir la conſervation des ſeules Jetées de ce Port. Mais My Lord Vicomte de Bolingbrocke votre Secretaire d Etat vient de le fraper d'un coup de foudre, en lui annonçant que Votre Ma-

jesté n'a pas trouvé à propos de rien changer dans la Sentence terrible qu'elle a prononcée contre cette Ville, & qu'elle veut que cette Sentence soit exécutée dans toute son étenduë. Etourdi de ce coup, le sieur Tugghe ne laisse pas de s'approcher encore une fois de votre Trône redoutable, rassuré en cela par les bienfaits que votre Clemence en fait découler sur tous les Peuples de la Terre. Et de representer en tremblant à Votre Majesté, qu'il ne demande point que

les Travaux qui peuvent ſervir à Dunkerque ſoit pour ſon attaque, ſoit pour ſa défence ſoient conſervez, ni du côté de la Terre, ni du côté de la Mer. La magnificence de ces Travaux, la terreur qu'ils pouvoient inſpirer à tous ceux qui les voyoient, ne touchent plus ſes malheureux Habitans. Il ne demande que la conſervation des ſeules jetées qui forment & qui entretiennent ſon Port, pour pouvoir par là conſerver à ſon Peuple une ſubſiſtance ſeulement

nécessaire, en le mettant en état de continüer sa Pêche du Harang, & quelque autres petits Commerces le long de la Côte.

Votre Majesté pleine d'une Clemence naturelle, & d'une Charité Chrêtienne dont toutes les Nations ressentent les effets, ne veut point le mal pour le mal, & elle ne l'admet dans ses résolutions qu'autant qu'il est indispensable & necessaire selon ses vûës politiques & suivant le bien de ses propres Sujets. Le sieur Tugghe osé-

ra faire obſerver à Votre Majeſté, que la conſervation du Port de Dunkerque, dans l'état nud où il vient d'être repreſenté, ne ſera non ſeulement pas contraire, ni aux vûës politiques de l'Angleterre, ni au bien des Sujets de la Grande Bretagne, mais quelle ſera même favorable à l'un & à l'autre.

Dunkerque à eu le malheur de devenir l'objet de la colere de la Grande Bretagne, ſoit par ſes armemens que le Roi y a faits, & qui ont pû pendant les dernieres

Guerres, traverſer la tranquilité de vos Royaumes, & retarder l'éxecution des projets de Votre Majeſté, ſoit auſſi par la courſe qu'ont faite ſes Habitans, laquelle à ſouvent interrompu, & ſouvant endommagé le commerce de vos Sujets. Mais dans l'état où le Suppliant demande que ſon Port ſoit reduit, c'eſt à dire, dépoüillé de tous ſes Travaux, & conſervé dans les ſeules jetées, il ne pourra plus, quelque Guerre qui ſurvienne, (ce qu'il plaiſe à Dieu de dé-

tourner) ni former d'obſta-
cle aux projets de Votre Ma-
jeſté, ni interrompre le com-
merce de vos Sujets, puiſ-
qu'alors ſe ſera une Ville tou-
te ouverte du côté de la Ter-
re & de la Mer ; abandon-
née au premier occupant ;
ſans défenſe pour celui qui
l'ocupera ; & où toute Na-
tion Ennemie pourra entrer
par Mer & par Terre pour y
brûler, & les Vaiſſaux qu'on
pourroit y armer, & la Vil-
le & le Port même. Ainſi
dans cet état, Dunkerque ne
ſera plus contraire, & ne

pourra plus l'être, ni aux vûës politiques de Votre Majesté ni au bien de ses Sujets.

La conservation du Port de Dunkerque sans Travaux & sans défenses, pourra être dans les suites, également utile, & devenir même absolument nécessaire & aux vûës politiques de Votre Majesté, & au bien de ses Sujets.

Les vûës Politiques de Votre Majesté, sur tout en tems de Paix, se renferment toutes dans l'augmentation du commerce de ses Sujets, comme le bien de ses Sujets

eſt tout renfermé dans l'augmentation du commerce. Ainſi en prouvant que la conſervation du Port de Dunkerque ſera, non ſeulement avantageuſe, mais auſſi néceſſaire au commerce des Peuples de la Grande Bretagne; le Suppliant prouvera tout ce qui eſt contenu dans ſa ſeconde propoſition.

1°. Dunkerque n'eſt devenu l'objet de la jalouſie des Hollandois, & les Hollandois n'ont deſiré ſa deſtruction, que dans la vûë de s'attribuer à eux ſeuls tout le

commerce du Pays-Bas Autrichien, & tout celui de l'Allemagne; & ils ont crainte que ces deux commerces ne fussent partagez avec eux par les autres Nations, si le Port de cette Ville étoit conservé; parce que ce Port là est le seul de la Côte depuis Ostende en tirant à l'Oüest, par où les Marchandises des autres Pays Etrangers puissent être introduites dans ces Pays-là, qu'ils veulent entourer comme d'une Mer d'Airain pour s'en conserver toute la consommation par

l'Eſcaut, par la Lys, & par le Rhin. Et comme il importe infiniment à l'Angleterre de n'être pas exclüe de ces deux commerces, il lui importe beaucoup auſſi de conſerver le Port de Dunkerque, qui eſt la ſeule voye par où elle puiſſe s'y maintenir.

2°. Supposé que les Sujets de Votre Majeſté puſſent, malgré les vûës des Hollandois, continuer leur commerce dans le Pays Bas Autrichien par les Ports d'Oſtende & de Nieuport, ils ne pourront pas l'y ſoûtenir

long tems en concurence avec eux, à cauſe des facilitez & de la moindre dépenſe que les premiers trouveront en faiſant le leur par l'Eſcaut & par la Lys, & des grands détours que les autres ſeront obligez de prendre. Au lieu qu'en conſervant le Port de Dunkerque, les Anglois trouveront par cette voye des facilitez preſque égales à celles qu'auront les Hollandois, ſur tout ſi Votre Majeſté vouloit, comme elle le peut aiſement, obtenir du Roi un Tranſit libre & exempt

de tous droits pour les Marchandises d'Angleterre, depuis Dunkerque jusques dans le Pays Bas Autrichien, par Lille & par Doüay:

3°. Si l'on comble, ainsi que Votre Majesté l'a resolu, le Port de Dunkerque, vos Sujets se trouveront par là, non seulement exclus du commerce du Pays Bas Autrichien, mais aussi de celui de la Flandre Françoise, du Hainaut, de l'Artois, & d'une partie de la Picardie, parce qu'ils n'auront plus de Port sur toute cette Côte

pour introduire leurs Marchandises dans ces quatre Provinces, celui de Calais ne pouvant pas servir à ce commerce.

4° Si la démolition du Port de Dunkerque ne rebute pas les Sujets de Votre Majesté du commerce de la Flandre Françoise, du Hainaut, de l'Artois, & d'une partie de la Picardie, & qu'ils entreprennent d'y suppléer par les Ports d'Ostende & de Nieuport, ils feront ce commerce avec des incommoditez infinies, & rendront

par cette voye leurs Marchandises incommerçable par les frais de voiture qui seront triplez, & par les triples droits qu'elles auroient payées, sçavoir à la Maison d'Autriche en entrant dans ses Ports, aux Hollandois en passant par Furnes, par Ipres, par Menin, & autres Villes de leur Domination, & au Roi en entrant dans son Pays. Au lieu qu'en passant par Dunkerque dans ces quatre Provinces, leurs frais de voiture seront legers, à cause de la commodité des

Canaux, & ils ne payeront que le ſeul droit d'entrée au Roi.

5° Par le Traité de commerce établi entre Votre Majeſté & ſa Majeſté Tres-Chretienne, le Tarif de 1671. a été conſervé au Pays conquis. Ce Tarif eſt beaucoup plus favorable que celui de 1664. qui doit être ſuivi dans tous les autres Ports de la Côte de Ponant; & par conſequent la conſervation du Port de Dunkerque importe beaucoup au commerce de vos Sujets, puiſque ce Port là

les fera jouïr de ce Tarif pour toutes les Marchandises qui seront par eux destinées pour la consommation des Provinces de Flandre, d'Artois & du Hainaut, au lieu qu'en passant par les autres Ports, ces mêmes Marchandises payeront les droits suivant le Tarif de 1664.

6°. Pour confirmer à Votre Majesté l'avantage que trouve le commerce de ses Sujets par le Port de Dunkerque, le sieur Tugghe a l'honneur de lui presenter une Liste de deux cens dix-

huit Vaiſſeaux Anglois, qui depuis le 16. ou 27. Août 1712. juſqu'au 12. ou 13. May 1713. ſont venus dans ce Port-là, & y ont déchargé des Carguaiſons montant à plus de deux millions de livres tournois ; en lui faiſant en même tems obſerver. 1°. Que comme la France étoit pendant ces neuf mois là en Guerre avec la Hollande, ces Marchandiſes ne peuvent point avoir paſſé dans les Provinces Auſtrichiennes qu'elles occupoit, qu'elles n'ont pû être conſommées

que dans les Provinces Françoises de la Flandre, du Hainaut & de l'Artois, & qu'en tems de Paix cette consommation & par conséquent le commerce de l'Angleterre seront bien plus forts. 2° Que comme Dunkerque n'a pû fournir en retour des Marchandises qu'il a reçû pendant ces neuf mois, ni Manufacture, ni denrées de son crû, parce qu'il n'en a point, il a fallu qu'il les ait entierement payées en argent, & qu'il faudra qu'il les paye tou-

jours de même, ce qui eſt un avantage tres-conſidera-ble dans toutes ſortes de commerces.

7° Comme il n'eſt pas impoſſible que dans ſes ſuites il arrive quelque rupture entre l'Angleterre & la Hollande, l'Angleterre pendant ces tems, qu'il plaiſe à Dieu de détourner, ſe trouvera abſolument privée du commerce de la Flandre Françoiſe, du Hainaut, de l'Artois, & d'une partie de la Picardie, puiſqu'alors elle ne pourra plus le faire par les Ports

d'Oſtende ni de Nieuport avec même toutes les difficultez & toutes les depenſes auſquelles ces deux Ports les aſſujetiroient naturellement. Parce que ces Marchandiſes ne pourroient de ces deux Port là être tranſportées dans les Provinces Françoiſes qu'en paſſant dans les places ocupées par les Hollandois, qui vrai-ſemblablement ne leur ouvriroient pas leurs portes. Ainſi dans ce tems là au moins, la conſervation du Port de Dunkerque ſe trouvera néceſſaire

au commerce des Sujets de Votre Majesté.

8° La franchise du Port & de la Ville de Dunkerque, si Votre Majesté veut bien laisser flechir la resolution severe qu'elle a prise contre ses Jetées, mettra vos Sujets en état de faire leur commerce avec plus de commodité qu'aucune autre Nation dans les Provinces de Flandre, du Hainaut, & du Brabant Autrichien, dans les Provinces Françoises de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois, de la Picardie, &

dans l'Allemagne même, par les Magazins de dépôt qu'ils pourront y avoir, & qui leur donneront la commodité de faire leurs envois en tous ces Pays là à point nommé & dans les tems propres.

9° Supposé que les contradictions qu'ont trouvées dans la Chambre des Communes du Parlement de votre Royaume, le 8. & 9. Articles du Traité de commerce conclu par Votre Majesté avec la France, eussent lieu, & qu'elles détruisissent les raisons

raisons ci-dessus alleguées en faveur du commerce d'Angleterre par Dunkerque dans les Provinces Françoises, celles alleguées en faveur de ce même commerce par Dunkerque dans le Pays-Bas Autrichien, & en Allemagne au moyen d'un Transit libre & exempt de tous droits subsisteroient toujours, & suffiront pour faire voir à Votre Majesté, que la conservation de ce Port dans ses seules J tées dénuées de toutes défenses, sera non seulement d'une utilité tres-avantageu-

ſe, mais même d'une ne-
ceſſité abſolue au commer-
ce de l'Angleterre.

10° Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de la Navigation, ſçavent que les Vaiſſeaux qui ſont à la Mer, ne ſauroient jamais avoir ſous le Vent aſſez de lieux de retraite, ſoit pour s'y mettre à l'abri des Tempêtes, lorſqu'ils en ſont accueillis, ſoit pour s'y rajuſter aprés les avoir ſoutenües ſans naufrage. Le Port de Dunkerque eſt une de ces retraites deſirables pour les Vaiſſeaux qui

font leur route pour aller dans le Nort, ou pour en revernit. Et quoi que l'Angleterre ait sur sa Côte quantité de lieux de relâche, il pourra néanmoins souvent arriver aprés la démolition des Jetées pour lesquelles ont demande grace à Vostre Majesté, que le Vaisseaux de ses Sujets se trouvent Affalez à la coste de Dunkerque par de tels vents, que ne peuvent gagnet la leur, ils seront reduits à regreter inutilement, comme toutes les autres Nations commerçan-

tes dans le Nort, ce Port de Salut dont on les aura privez, & que la ſeule pitié duë aux perils des Navigateurs, auroit dû, ſuivant les ſentimens les plus ordinaires de l'humanité, leur faire conſerver.

Pour toutes ces raiſons, c'eſt à dire, pour le peu de dommage que pourra faire aux Sujets de Voſtre Majeſté, ni à ceux de ſes Alliez, le Port de Dunkerque dépouillé de toutes ſes démolitions, tant du coſté de la Mer, que du coſté de la

Terre; pour l'utilité que le Commerce d'Angleterre trouvera dans la conſervation de ce même Port en l'état ci-deſſus expliqué, & par la perte inutilement ruïneuſe que ſouffriront de ſa démolition les malheureux Habitans de cette Ville. Le Magiſtrat de Dunkerque, & le ſieur Tugghe ſon Deputé, eſperent que Voſtre Majeſté voudra bien revoquer une partie de ſa Sentence, en faiſant tomber ſa foudre ſur les ſeuls travaux de guerre qui ont pû attirer ſon in-

digna ion, & en laiſſant ſub-
ſiſter ſes ſeules Jetées, qui
nuës comme elles ſeront, ne
pourront plus eſtre qu'un
objet de pitié. Elles ſeront
même un monument éternel
de voſtre gloire, puis qu'en
rapellant ſans ceſſe le ſouve-
nir des ornemeus redoutebles
dont voſtre ſeule volonté les
aura dépouillées elles rappel-
leront en même tems un é-
ternel ſouvenir de voſtre cle-
mence qui les aura conſerveés
aux larmes & aux gemiſſe-
mens des Peuples de cette
Ville, abîmée dans la dou-
leur.

C'eſt par ces larmes & par ces gemiſſemens, que ce Magiſtrat & ſon Deputé proſternez aux pieds de voſtre Trône, également clement & redoutable, vous demandant la conſervation de leur Port. Et ſuppliant voſtre Majeſté de vouloir bien tourner ſes regards pitoiables, ſur dix huit mille Familles qui vont eſtre errantes & diſperſées, ſi par l'execution entiere & ſevere de vos Ordres, elles ſont obligées d'abandonner leurs Foyers, pour aller chercher,

ou plûtot mandier, le pain que vous leur aurez osté.

Que vostre main toûjours bien faisante, ne soit pas l'instrument de leur misere & de leur dispertion. Et que le Peuple de Dunkerque ne soit pas le seul Peuple du monde qui puisse se plaindre de rigeur d'une REINE, dont toute la terre adore, & la sagesse, & la clemence.

Le Printemps glacé Idille.

Le Printemps suivi de Flore
Des beaux jours & des Zephirs
Avoit déja fait éclore
Dans nos Champs mille plaisirs
Déja par de doux ramages
Les Oiseaux dans les Boccages

Chantoient leurs tendres
langueurs
Et ceſſant d'eſtre captives
Les Nayades ſur leurs
rives
Voyoient naître mille
fleurs.

Déja ſur ces fleurs
naiſſantes
Les Bergers à leurs
Amantes
Racontoient le long du
jour
Combien la ſaiſon des
glaces

Avoit couté de disgraces
Et de maux à leur
amour;
Enfin toute la nature
Pleine d'un espoir char-
mant
Du retour de la verdure
Marquoit son ravisse-
ment.

Mais l'hyver impitoya-
ble
Rend ce plaisir peu dura-
ble
Pour banir le Printemps
il revient sur ses pas

Par les barbares outrages
On revoit sur nos rivages
Les glaçons & les frimats
L'Aquilon fier & terrible
Chasse le Zephir paisible
Et ravit à nos champs
leurs renaissans appas.

Depuis que sa froide
baleine
A tribomphé des beaux
jours
Les plaisirs & les amours
Sont disparus dans la
Plaine

En retournant dans le
Hameau
Chaque Berger se deses-
pere
De s'y voir arraché d'au-
prés de sa Bergere
Par un changement si
nouveau.

Tandis que le Berger
pleure
Des rigeurs de la saison,
Le Laboureur à tonte
heure
En tremble pour sa moif-
son

Voyant les Vents en furie
Exercer leur barbarie
Dans ses fertiles Guerets
Troublé, rempli d'epou-
vante
Il n'ose plus compter la
recolte abondante
Qui l'avoit tant flate par
ses riches apreſts.

Enfin par l'horrible
Guerre
Que le froid fait ſur la
Terre
Tout languit dans l'Uni-
vers

Et les Coteaux deja
verds
Quittant leur riante face
Pour ceder à son horreur
On ne voit plus que la
trace
Des Autans pleins de
fureur.

Helas! ce triste ravage
Qui nous desole si fort
Est une funeste Image
Des rigueurs de nostre
sort
Lors qu'aprés mille tra-
verses

Et mille peines diverſes
Nous croyons n'avoir plus
à former de ſouhaits
Loin de voir couronner
noſtre perſeverance
Rend nos chagrins plus
vifs qu'ils ne furent
jamais.

Tel que l'ambition
flate
Courant aprés les hon-
neurs
Quelque fois à la fin en
goute les douceurs

Dans un rang éminent
où son pouvoir éclate
Possedant peu son bonheur,
La fortune qui le jouë
D'un inconstant tour de
roüe
Fait renverser sa gran-
deur.

Un autre dans le
Commerce
Fait sa gloire blanchir
Sur l'espoir de s'enrichir
Il n'est Mer qu'il ne
traverse

Malgré mille affreux tra-
vaux
Bravant les Vents & les
Ondes
Il visite les deux Mondes
Sur de fragiles Vaisseaux
Et lorsque sa main avare
A fait un nombreux amas
De ce qui naît de plus rare
Dans les barbares Cli-
mats
Rempli d'une douce atten-
te
Qui le flate & qui l'en-
chante

Il se remet sur la Mer
Alors un fougueux orage
A ses riches Vaisseaux
faisant faire naoffrage
Il voit au fond des flots
son espoir abîmer.

Un cœur exempt des
suplices
De la morne avarice &
de l'ambition
Qui fait toutes ses delices
D'une tendre passion
N'a pas plus de repos en
suivant la tendresse

Que l'Avare craintif ny
que l'ambitieux
A peine ſes ſoins & ſes
vœux
Ont touché l'objet qui le
bleſſe
Que de cet état charmant
Il paſſe au malheur extre-
me
De voir l'Ingrate qu'il
aime
En trahiſſant ſes feux
courir au changement.

C'eſt ainſi qu'en mille
manieres

L'aveugle & bizarre deſ-
tin
Fait tourner nos plaiſirs
en des douleurs ameres
Changeant tout en moin
d'un matin
Mais ſi nos cœurs étoient
ſans vices
Si nous ne ſuivions point
les folles paſſions
Il ne feroit ſur nous mal-
gré tous ſes caprices
Que de foibles impreſſions.

Ces Arbres dépouillez

De leurs charmans feuil-
lages
Ces Prez où l'herbe meurt
& ces ruisseaux glacez
Nous donnent des leçons
en leurs muets langages
Ils ont veu sans frémir
leurs appas effacez
Quoique le Printemps se
retire
Que l'hyver en courroux
reprenant son empire
Ravisse toutes leurs beau-
tez
Ils ne succombent point
sous tant de cruautez

Dans un état toûjours
semblable
Ces Chesnes resistant
aux Autans irritez
Attendent des Zephirs le
retour favorable.

Si comme eux dans
tous les revers
Dont la fortune nous ac-
cable
Nous gardions un esprit
constant, inebranlable
Attendant en repos ses
changements divers

Nous verrons couler nôtre
vie
Dans un état plus doux
& plus digne d'envie
Que si l'on nous rendoit
Maîtres de l'Univers.

Dans le précedent Mercure l'on avoit obmis de mettre la Généalogie de deffunte Madame la Duchesse d'Angoulesme.

Elle estoit fille de haut & puissant Seigneur Messire Charles de Nargonne, Seigneur Marquis de Mareüil, qui estoit fils de haut & puissant Seigneur Messire Claude de Nargonne, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la Tour de Boucq en Provence, & des Isles de Marégue, Seigneur Baron de

Mareüil, Lebésy, Boisy, Corfélix, Bergére, & autres lieux : ledit Claude de Nargonne avoit épousé haute & puissante Dame Judith de Bethune, lesquels ont eu pour enfans Messire Charles de Nargonne, Seigneur desdites Terres, & a eu lesdits Gouvernements.

Et du costé maternel, fille de haute & puissante Dame Eleonord de la Riviere, de l'illustre Maison de la Riviere en Bourgogne.

Messire Charles de Nar-

gonne, fils de Claude, & de haute & puissante Dame Judith de Bethune.

Il ne reste plus de la Famille de Messieurs de Nargonne, que haute & puissante Dame Madame Suzanne de Nargonne, cousine germaine de ladite Dame Ducheſſe d'Angoulesme, veuve de haut & puissant Seigneur Messire Armand Eleonord de Brocq, Comte de Brocq, Colonel d'Infanterie, sorti de l'illustre Maison de Brocq, d'Anjou, tué à la

bataille de Hocſtet, leſdits Seigneurs de Nargonne ayant toûjours eu des emplois trés-diſtinguez dans les Troupes.

Elle eſt fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jules de Nargonne, ſecond fils de Claude de Nargonne, & de Judith de Bethune, Seigneur de Bergere, Bisfontaine, & autres lieux, Meſtre de Camp du Regiment de la Reyne mere Anne d'Autriche; & de haute & puiſſante Dame Barbe le Prevoſt, fille de

feu haut & puiſſant Sei-
gneur Meſſire Charles le
Prevoſt, Seigneur Marquis
d'Oiſonville, & autres lieux,
qui avoit épouſé haute &
puiſſante Dame Elizabeth
Sublet, ſœur de haut &
puiſſant Seigneur Meſſire
.... Sublet de Noyer, Se-
cretaire & Miniſtre d'Etat
de la Guerre.

Extrait d'une Lettre de Fontai-
nebleau le 25. Septembre.

Le Comte de Boiſſieu
neveu de M. le Maréchal

de Villars apporta la nouvelle ſuivante au Roy.

Le 20. le Maréchal de Villars fit attaquer le Camp par 40. Bataillons par trois endroits differents. M. le Comte du Bourg commandoit la droite, M. d'Eſtrades la gauche, & M. d'Asfel le centre, (les Lignes avoient quatre lieuës de longueur.) Il n'y a eu aucune reſiſtance à la droite, & nos gens entrerent ſans tirer un coup.

Au centre l'on y en fit. Il y a eu un Colonel des

Ennemis fait prisonnier, & environ 200. tuez ou prisonniers; nous n'y avons perdus que 50. Grenadiers tuez ou blessez, deux Subalternes blessez. A la gauche il n'y a pas eu de resistance: on compte en tout 4. à 500. des ennemis tuez ou prisonniers, & nous n'avons presque rien perdu.

M. de Vaubonne s'étoit retiré quelques jours avant & n'avoit laissé dans ce Camp retranché que 4. Bataillons & 1500. hommes detachez. Il s'est jetté un de

ces Bataillons dans Fribourg, le reſte a pris la fuite dans la Vallée de S. Pierre, où le Maréchal a envoyé trois mille chevaux pour pourſuivre le débris du General Vaubonne. Le Courier a rapporté qu'en partant on alloit commencer l'inveſtiture de Fribourg, & que l'on attendoit de Briſac beaucoup d'outils à remuer la terre. Jamais nos Troupes n'ont tant montré de vigueur, & ne cherchent qu'à penetrer dans le pays.

L'attaque des Lignes estoit commandée par le Comte du Bourg, qui avoit avec luy Messieurs d'Asfel, & d'Estrades, Lieutenans Generaux; pour Maréchaux de Camp Messieurs de Silly, de Guerchois, de Mortemar. Le Comte de Coigny, & le Chevalier de Perseux ont aussi marché avec les Dragons.

Du Camp de Ferembacq, le 25 Septembre.

M. le Maréchal de Villars a marché avec 4000. Chevaux & 2000. Grenadiers. Nous campâmes hier sur Holgraben où les Ennemis avoient un Fort & leurs secondes Lignes. Le General Vaubonne n'a pas osé se rallier à celles-là, aprés avoir été forcé dans les premieres. M. le Maréchal de Villars a envoyé le Colonel Ratzky avec

500. Chevaux au-delà de Volingue. M. le Comte de Coigny le soustient avec 1000. Dragons, & nous sommes venus prés de Ferembac à la teste des sources du Danube. On envoye des Mandemens pour les contributions à 30. lieuës dans l'Empire qui est ouvert à nos Partis. C'est pour la troisiéme fois que ce Maréchal mene les Armées du Roy sur le Danube.

NOUVELLES d'Allemagne.

Les Lettres de Strasbourg du 11. Septembre portent que le Marquis d'Alegre ayant appris que cent cinquante Hussars avoient passé le Rhin à Mayence, détacha le Comte de Saint Paul avec deux cent Chevaux, & le Baron Ratzki avec cent cinquante Hussars, dont il est Colonel, qui les envelopperent & les défirent en-

tierement. Celles de Landau portent que trente-deux Bataillons de l'Armée du Siege de cette Place avec quelques Escadrons estoient entrez dans les Lignes de Weissembourg ; que le Maréchal de Bezons devoit s'y rendre incessamment avec le reste des Troupes. On écrit de Strasbourg du 16. que les Troupes estoient dans un grand mouvement ; que celles du Maréchal de Villars passoient le Rhin à Kel & au Fort Loüis ; & celles du

Maréchal de Bezons remontoient auſſi vers le Fort-Loüis ; qu'on cuiſoit aux deux Briſacs une grande quantité de pain, & qu'on y conſtruiſoit de nouveaux fours ; qu'il y arrivoit des farines de pluſieurs endroits, & un grand nombre de Chariots commandez qui chargeoient du pain & des outils à remuer la terre. Que le Comte du Bourg eſtoit parti du Camp de Kel avec quarante Bataillons & cinquante Eſcadrons ; qu'il marchoit du

costé de Fribourg, & que le Maréchal de Villars le suivoit avec le reste de l'Armée, à la reserve de vingt-cinq Bataillons & de quatre-vingt-dix Escadrons qui sont restez aux ordres du Marquis d'Alegre.

SUPPLEMENT aux Nouvelles d'Allemagne, d'Espagne, & d'Angleterre.

On mande de Vienne que les maladies contagieuses y regnoient toû-

jours ; qu'on ne permettoit plus l'entrée du Palais qu'à ceux qui estoient pourveus d'un billet du Maréchal de la Cour ; que le Regiment d'Infanterie de Heister & celuy de Dragons de Bareith y estoient arrivez ; qu'on y avoit publié des Avocatoires par lesquelles il est deffendu sous de rigoureuses peines dans tout l'Empire d'avoir aucune correspondance avec la France ni avec les Princes de son parti.

Les Lettres de Catalogne

gne portent que les Rebelles ayant construit un Fort au bas de Montjoüy pour y mettre de l'artillerie afin d'incommoder l'Armée ; que le Duc de Popoli avoit commandé un Détachement des Gardes d'Infanterie & quelques Compagnies de Grenadiers qui emporterent ce Poste l'épée à la main, & en ruinerent les Fortifications ; que Nebot ayant esté battu en deux rencontres par le Détachement commandé par Don Feliciano de Braca-

monte ; qu'eſtant informé qu'il le pourſuivoit, & que l'Armée du Duc de Popoli avoit fermé tous les paſſages par où il devoit rentrer dans Barcelone, s'étoit jetté dans un Village dans la Montagne, endroit trés-fort par ſon aſſiete à cinq lieuës de Barcelone ; que trois Galeres de l'Eſcadre d'Eſpagne commandées par Don Baltazar de Guevara avoiẽt pris vers Mataro deux gros Baſtimens chargez de grains pour Barcelone. Il y en avoit un mon-

té de vingt deux Canons & percé pour quarante ; l'autre estoit monté de dix-huit & percé pour trente-quatre. Que le Roy avoit donné au Commandant Don Baltasar de Guevara la Commanderie de la Reine de l'Ordre de S Jacques, & aux deux autres Capitaines la Croix de Chevalier des Ordres Militaires.

On écrit de Londres que le Duc & la Duchesse de Shrewsbury debarquerent à Douvres le 4. Septembre, & que le 5. ils estoient ar-

rivez en cette Ville ; que le Duc d'Aumont Ambaſſadeur Extraordinaire de France alla le 10. à Windſor où il eut Audience de Congé de la Reine avec les Ceremonies accouſtumées.

Les Lettres de la Haye du 22. de Septembre portent que la Ratification de Paix du Roy d'Eſpagne & du Duc de Savoye avoit eſté échangée & envoyée à Madrid ; que le 18. le Marquis de Chaſteauneuf Ambaſſadeur de France y eſtoit arrivé.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

TABLE

AVanture Tragicomique, extraite d'une Lettre Eſpagnole écrite de Tolede au tems que Philippe V. s'empara de Madrid. 3

La Fable de deux Jalouſies. 33

Parodie de l'Enigme dont le mot eſt la Bale à jouër à la paume. 35

Enigme. 39

Extrait d'une Lettre d'Alger. 42

TABLE.

Moris. 47

Sur un Fœtus. 65

Nouvelles d'Allemagne. 73

Nouvelles d'Eſpagne. 83

Nouvelles d'Angleterre. 92

Nouvelles d'Utrecth. 101

Dons du Roy 120

Trait d'Hiſtoire Arabe. 121

Extrait d'une Lettre de Giro-
ne. 151

Plainte de l'Amour ſur la
naiſſance du jeune Comte de
Fumel. 135

Extrait d'une Lettre de Straſ-
bourg. 140

Extrait d'une autre Lettre de
Kel. 141

TABLE.

Mort. 142

Ode qui a remporté le Prix proposé par l'Académie Françoise. 145

Lettre à Monsieur B... 155

Relation de la prise de Landau. 173

Dissertation Philosophique sur les merveilles du principe d'action des bestes, &c. 186

Trés-humble Adresse presentée à la Reyne de la Grande Bretagne par le Deputé du Magistrat de Dunkerque auprés de Sa Majesté. 217

Le Printems glacé, Idille. 249

La Genealogie de Madame la

TABLE.

Ducheſſe d'Angouleſme. 265

Extrait d'une Lettre de Fontainebleau le 25. Septembre. 269

Du Camp de Ferembacq, le 25. Septembre. 274

Nouvelles d'Allemagne. 276

Supplément aux Nouvelles d'Allemagne, d'Eſpagne, & d'Angleterre. 279

IMPR.

CATALOGUE
DES
LIVRES NOUVEAUX,

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Imprimez chez PIERRE RIBOU, Quay des Auguſtins, à la Deſcente du Pont-Neuf, à l'Image S. Loüis.

Des RR. PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur.

Sancti Auguſtini Hipponenſis Epiſcopi Opera, denuò caſtigata & illuſtrata, cum Indicibus, & Vita ejuſdem ſancti Auguſtini, fol. 8. vol.

Petit papier, veau, 164. liv
Moyen papier, 224. liv
Grand papier, 320. liv

—— *Eorumdem Operum Indices; cum Vita ſancti Auguſtini*, fol. ſeparément, petit pap. 21. liv
Moyen papier, 24. liv
Grand papier, 40. liv

— Les volumes ſe vendent ſeparément, en petit papier, 18. liv
Moyen papier, 24. liv
Grand papier, .40. liv

—— *Vita S. Auguſtini*, fol. ſeparément, 6. liv

Sancti Hilarii Epiſcopi Pictavienſis Opera, emendata & illuſtrata, fol. petit papier, 18. liv
Moyen papier, 24. liv
Grand papier, 40. liv

Fromondus in Scripturam, Rothomagi 1709. fol. 12. l.
P. Alexander in Paulum, fol. 1710. 12. l.
Sancti Gregorii Episcopi Turonensis Opera, castigata & edita studio Domni Theodorici Ruynart, Monachi Ordinis sancti Benedicti, Congregationis sancti Mauri, fol. 15. liv.
Histoire de Bretagne, composée sur les Titres & les Auteurs originaux, par Dom Guy Alexis Lobineau, Benedictin de la Congregation de S. Maur, avec les Preuves; & enrichie de Portraits, de Tombeaux, de Sceaux, & autres monumens gravez en taille-douce, fol. 2. vol. 1707. 60. liv.
Meditations pour tous les Jours de l'Année, tirées des Evangiles qui se lisent à la Messe, & pour les Fêtes principales des Saints, avec leurs Octaves: par le R. P. Rainssant, Benedictin de la Congregration de S. Maur, in 4. quatriéme édition, 1707. 6. liv.
Domni Edmundi Martene Benedictini Congregationis S. Mauri, Commentarius in Regulam sancti Benedicti litteralis, moralis, historicus, in 4. 7. liv. 10. s.
Tomitolus, 4. *Rothomagi* 1710. 7. liv.

Ouvrages de M. Baluze.

Conciliorum nova Collectio, in qua continentur plurima Concilia, nunc primùm in lucem edita ex antiquis Codicibus: seu Supplementum ad Collectionem Conciliorum Labbæi, fol. 1707. petit papier, 15. liv.
Grand papier, 24. liv.
Concilia Galliæ Narbonensis, nunc primùm edita, cum Notis, in 8. 4. liv.
Illustr. Domini P. de Marca Archiepiscopi Parisiensis Dissertationes de Concordia Sacerdotii & Imperii: seu de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ. Novissima editio auctiùs illustrata, fol. petit pa-

pier, 15. liv.
Grand papier, 24. liv.

—— *Ejuſdem de Marca Hiſpanica, ſive Limes Hiſpanicus, hoc eſt, Geographica & Hiſtorica Deſcriptio Catalonia & Ruſcinonis : acceſſere Geſta veterum Comitum Barcinonenſium, Nicolai Speialis Res Sicula, &c. omnia nunc primùm edita,*
fol. petit papier, 15. liv.
Grand papier, 24. liv.

—— *Ejuſdem Diſſertationes tres, cum Notis & Appendice actorum veterum.* in 8. 3. liv.

—— *Ejuſdem Opuſcula, nunc primùm in lucem edita.* in 8. 2. liv.

Vita Paparum Avenionenſium, hoc eſt, Hiſtoria Pontificum Romanorum qui in Gallia ſederunt ab anno 1305. *ad annum* 1394. *ſcripta ab auctoribus coëtaneis, cum Notis.* in 4. 2. vol. 14. liv.

Sancti Agobardi Archiepiſcopi Lugdunenſis Opera, necnon Leidradi & Amulonis Archiepiſcoporum Lugdunenſium Epiſtola & Opuſcula, cum Notis,
in 8. 2. vol. 6. liv.

Sancti Cæſarii Epiſcopi Arelatenſis Homilia nunquam antehac edita, cum Notis. in 8. 1. l. 10. ſ.

Marii Mercatoris Opera, cum Notis. in 8. 3. liv.

Reginonis Abbatis Prumienſis Libri duo de Eccleſiaſticis Diſciplinis & Religione Chriſtiana, &c. cum Notis. in 8. 4. liv.

Salviani Maſſilienſis, & Vincentii Lirinenſis Opera, cum Notis uberioribus. in 8. *tertia editio.* 3. liv.

Vita Petri Caſtellani Magni Francia Eleemoſynarii, à Petro Gallando ſcripta, cum Notis.
in 8. 1. liv. 10. ſ.

Miſcellaneorum Libri quinque, hoc eſt, Collectio veterum Monumentorum. in 8. 5. vol. 15. liv.
Les volumes ſe vendent ſeparément 3. liv.

Hiſtoire de la Ville de Rouën, in 12. 3. vol. 6. l.

Sermons du P. de la Ruë, in 12. 3. vol. 6. liv.

Ouvrages de feu Mre ARMAND LE BOUTHILLIER DE RANCE', *Abbé de la Trappe.*

De la Sainteté & des Devoirs de la vie monaſtique, avec les éclairciſſemens ſur les difficultez ſurvenuës au ſujet de ce Livre, in 4. 3. vol. 17. liv.

Les mêmes in 12. 3. vol. 8. liv.

—— Les Eclairciſſemens, in 4. ſeparément, 6. l.

Les mêmes in 12. ſeparément, 2. liv. 10. ſ.

Cinq Chapitres tirez du Livre de la Vie Monaſtique, ſçavoir, de l'Amour de Dieu, de la Priere, de la Mort, des Jugemens de Dieu, & de la Componction, in 12. 1. liv.

Diſcours de la Pureté d'intention, & des moyens pour y arriver, in 12. 1. liv. 10. ſ.

Carte de la Viſite de M. l'Abbé de la Trappe à l'Abbaïe des Clairets, avec une Inſtruction ſur la mort de Dom Muce, in 12. 1. liv.

Inſtruction de S. Dorothée Pere de l'Egliſe Grecque, traduites du Grec en François, avec la la Vie de ce ſaint Pere, in 8. 2. liv. 5. ſ.

Inſtructions ſur les principaux ſujets de la Pieté & de la Morale Chrêtienne, in 12. 1. liv. 10. ſ.

Lettres de Pieté choiſies & écrites à differentes perſonnes, in 12. 2. vol. 4. liv.

Meditations ſur la Regle de S. Benoît, troiſiéme édition, augmentée de la veritable Préparation à la mort, in 12. 2. liv.

De la veritable Préparation à la mort, in 12. ſeparément. 1. liv.

Réponſes au Traité des Etudes Monaſtiques de Dom Jean Mabillon, in 4. 6. liv.

Le Texte de la Regle de S. Benoît, trad. in 12. 1. l.

La Regle de S. Benoît, traduite & expliquée ſelon ſon veritable eſprit, in 4. 2. vol. 12. liv.

La même in 12. 2. vol. 5. liv.

Reflexions morales ſur les quatre Evangiles, in 12. 4. vol. 7. liv. 4. ſ.

Reglemens generaux de l'Abbaïe de la Trappe; in 12. 2. vol. 3. liv. 12. ſ.

Vies des Saints par Ribadeneira, fol. 2. vol. papier fin. 15. liv.

De papier Champy, 2. vol. 12. liv.

Relation de la Mort de Dom Abraham Beugnier, in 12. brochure. 8. ſ.

Relation de quelques circonſtances de la Mort de M. l'Abbé de la Trappe; in 12. brochure, 8. ſ.

Traité abregé des Obligations des Chrêtiens, in 12. 1. liv. 16. ſ.

Du R. P. Dom LE NAIN, *Soûprieur de l'Abbaïe de la Trappe.*

Homelies ſur le Prophete Jeremie, in 8. 2. vol. 7. liv. 12. ſ.

Hiſtoire de l'Ordre de Cîteaux, ou Vies des Saints de cet Ordre, in 12. 9. vol. 16. liv. 4. ſ.

De Noſſeigneurs du Clergé de France.

Procès verbal de l'Aſſemblée de 1690. fol. 6. l.

—— De l'Aſſemblée de 1693. & 1695. fol. 10. l.

—— De l'Aſſemblée de 1701. & 1702. fol. 6. l.

Relation des Aſſemblées de MM. les Prelats pour la condamnation du Livre de M. l'Archevêque de Cambray, in 4. 4. liv.

Recueil concernant l'établiſſement de deux Seminaires dans le Dioceſe de Reims, in 4. 6. l.

Du R. P. DUBOIS, *de l'Oratoire.*

Hiſtoria Eccleſiæ Pariſienſis, fol. 2. vol. 30. liv.

Le ſecond Tome ſeparément. 15. liv

Du R. P. AMELOTTE, *de l'Oratoire.*

Le Nouveau Teſtament traduit ſur la Vulgate avec des Notes & des Cartes de la Terre ſainte, in 4. 2. vol. 12. liv

Le même in 18. 1. li

Du R. P. HARDOUIN, *de la Compagnie de Jesus.*

Antirrheticus de Nummis antiquis Coloniarum & Municipiorum ad Joannem Vaillant, in 4. 3. liv.

Sancti Joannis Chrysostomi Epistola ad Cæsarium Monachum Græc. & Lat. cum Joannis Harduini Notis, & Dissertatione de Sacramento Altaris, in 4. 4. liv.

De differens Auteurs.

Compendium Institutionum Justiniani, seu compendiosa eorum tractatio, in 12. 1. liv.

Cœur affectif de S. François de Sales, tiré de ce qu'il y a de plus touchant dans ses Ecrits, pour la consolation des ames devotes, par M. Gambard, in 12. 1. liv. 12. s.

Diurnale Cisterciense ad usum Fuliensium, rubro-nigrum, in 24. maroquin. 3. liv.

Discours de S. Bernard, composez à la priere de sa sœur la Religieuse, où sont contenus tous les principaux points du Christianisme, nouvelle traduction, in 16. 1. liv. 10. s.

Exercice Journalier à l'usage des Religieuses de la Congregation de N. Dame, in 16. 1. liv.

Maniere de bien entendre la Messe de Paroisse, par Messire François de Harlay Archevêque de Roüen, imprimée par l'ordre de feu M. l'Archevêque de Paris, in 12. 1. liv.

Ordonnances du Roy pour le fait de la Guerre, in 12. 15. vol. 45. liv.

— Les volumes se vendent separément 3. liv.

Reglement pour le Regiment des Gardes, in 12. 1. liv.

Prieres Chrêtiennes, recueilliës par ordre de feu M. l'Archevêque de Paris, en Latin & en François; avec une Instruction pour la Confession & Communion, & une Conduite pour

bien gagner le Jubilé, in 12. troiſiéme édition. 2. liv. 10.

Tradition de l'Egliſe ſur le Silence Chrêtien & Monaſtique, contre l'intemperance de la langue, & les paroles inutiles en general, & en particulier contre la trop grande frequentation des Parloirs des Religieuſes, par M. Hermant, in 12. 1. liv. 16. ſ.

Traité du Cancer, & des moyens de le guerir, par M. Alliot, in 12. 1. liv. 10. ſ.

Traité des Ecoles Epiſcopales, par feu M. Joly, Chantre & Chanoine de l'Egliſe de Paris, in 12. 2. liv.

Vie de la Mere Eugenie de Fontaine, Religieuſe de la Viſitation, morte en 1694. in 12. 1. l. 10. ſ.

De l'Uſage de celebrer le Service divin en langue non vulgaire, par le R. P. Caponnel Chanoine Regulier, in 12. 1. liv. 5. ſ.

Hiſtoire du Concile de Trente, par Fra Paolo, in 4. 8. liv.

Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, fol. 2. vol. 18. liv.

---Les mêmes, in 4. 6. vol. 36. liv.

L'Art de Tourner, ou de faire en perfection toutes ſortes d'ouvrages au Tour : ouvrage tres-curieux & tres-neceſſaire à ceux qui s'exercent au Tour, Latin & Franç. fol. 15. liv.

Traduction nouvelle des Odes d'Anacreon, par M. de la Foſſe, ſeconde édition, augmentée de deux Odes, l'une de Pindare, & l'autre d'Horace, in 12. 2. liv. 10. ſ.

Nouvelle Grammaire Eſpagnole, par M. Perger, in 12. 2. liv. 5. ſ.

Nouvelle Traduction de Juſtin, avec des Remarques, in 12. 2. vol. 4. liv. 10. ſ.

Conquête du Mexique, in 12. 2. vol. 5. liv.

Conquête du Perou, in 12. 2. vol. 4. liv. 10. ſ.

Voyage d'Alep à Jeruſalem, in 12. 2. liv.

Traité de la Nobleſſe. par la Roque, 4. 1710. 7l.
Nouvelle & parfaite Grammaire Françoiſe du Pere Chifflet, avec un Abregé d'Orthographe, in 12. 1. liv. 10. ſ.
De la Connoiſſance de Dieu, par M. Ferrand, in 12. 2. liv. 10. ſ.
Novum Teſtamentum Græcum, in 18. 1. liv. 16. ſ.
L'Eſprit de l'Ecriture ſainte, in 12. 2. vol. 3. l. 10. ſ.
Le Comte de Cardonne, in 12. 1. liv. 16. ſ.
Les Avantures galantes du Chevalier de Thenicourt, par Madame D. . . in 12. 1. liv. 16. ſ.
Furteriana, ou les bons mots de M. Furetiere, in 12. 2. liv.
Traduction nouvelle de Miguel Cervantes, in 12. 2. liv.
Biblia ſacra, in 4. 6. liv.
Amuſemens ſerieux & comiques, par M. du Freny, in 12. 1. liv. 10. ſ.
Grammaire Allemande, de Perger, in 12. 1. liv.
Eſſais de Litterature pour la connoiſſance des bons Livres, & Supplement des Eſſais, in 12. 4. vol. 8. liv.
Le Jeu de l'Hombre, augmenté des Déciſions nouvelles, & des Regles ſur les Incidens de de ce Jeu, in 12. 1. liv. 10. ſ.
La Vie de M. de Moliere, in 12. 2. liv.
Les Memoires & la Vie de M. de Thou, 4. Rotterdam, 5. liv.
Hiſtoire de la Virginie, contenant celle de ſon établiſſement & de ſon gouvernement juſqu'à preſent, les productions naturelles du Païs, la Religion, les Loix & les Coutumes des Indiens naturels, par un Auteur natif & habitant de ce Païs-là, in 12. enrichie de figures en taille-douce, 2. liv. 5. ſ.
Ecole parfaite des Officiers de Bouche, qui enſeigne les devoirs du Maître d'Hôtel & du Sommelier, la maniere de faire les Confitures

tures seches & liquides, les Liqueurs, les Eaux, les Parfums, la Cuisine, à découper les viandes, & à faire la pâtisserie; huitiéme édition, corrigée & augmentée des Pâtes, des Liqueurs nouvelles, & des nouveaux Ragoûts qu'on sert aujourd'hui: Avec des modeles pour dresser les Services de Table, in 12. 1713. 2 liv. 5. s.

Abregé de la Sainte Bible, en forme de Questions & Réponses familieres, tirées de differens Auteurs; divisé en deux parties, l'ancien & le nouveau Testament, par le R. P. Guerad, de la Congregation de saint Maur, seconde édition, in 12. 2 liv.

Les Delices de l'Italie, contenant une description exacte du Païs, des principales Villes, de toutes les Antiquitez, & de toutes les Raretez qui s'y trouvent; ouvrage enrichi d'un tres-grand nombre de figures en taille douce, in 12. 4. vol. 12. liv.

Traité des Jardinages, par M. de la Quintinie, in 4°. 2 vol. 12 liv.

Le Prince Grec, in 12. 2 liv.

Histoire de D. Quixotte, derniere édition, augmentée d'un volume qui va jusqu'à sa mort, in 12. 6 vol. 15 liv.

Les Fables de la Fontaine, in 12. 5 vol. 10. liv.

La Princesse de Cleves, in 12. 2 liv. 10 s.

L'Arithmetique de Legendre, nouvelle édition augmentée de la maniere de compter aux Jettons, in 12. 2 liv. 10 s.

Les Oeuvres de S. Evremond, in 12. 7 vol. 15 liv.

Juvenal, de la traduction du P. Tarteron, in 12. 2 liv. 10 s.

Zayde, in 12. 2 vol. 4 liv.

Toutes les Oeuvres de feu Mr. le Noble, 10 o
12 vol. in 12. sous presse.

Style du Conseil, par M. Gauret, in 4. 5 liv.

Code de la Marine, in 4. 5 liv.
Traité historique des Monnoyes de France, par M. le Blanc, in 4. 9 liv.
Dialogues entre le Diable Boiteux & le Diable Borgne, par M. le Noble, in 12. 2 liv.
Traité de la Parole, in 12. brochure, 8 s.
Lucien d'Ablancourt, nouvelle édition, augmentée de Notes, in 12. 3 vol. 6 liv.
Numismata area Imperatorum Augustorum & Cæsarum in Coloniis, Municipiis & Urbis Jure Latio donatis, ex omni modulo percussa, autore Joanne Foy-Vaillant, in fol. 2 vol. 36 liv.
L'Histoire reduite à ses principes, dediée à Monseigneur le Duc de Bourgogne, in 12. 2 vol. 3 liv. 10 s.
Contes des Fées, ou les Chevaliers Errans, & le Genie Familier, par M. D... in 12. 1 l. 15 s.
D. Guzman d'Alfarache, in 12. 3 vol. 7 l. 10 s.
Traduction en vers François des Epigrammes d'Ovven, in 12. 1 liv. 10 s.
Virgile, de Martignac, in 12. 3 vol. 6 liv.
Lucrece, de la nature des choses, avec des remarques sur les endroits les plus difficiles, traduction nouvelle, in 12. 2 vol. 4. l. 10 s.
L'Ambiguë d'Auteüil, ou veritez historiques, composées du Joüeur, du Nouvelliste, du Financier, du Critique, de l'Inconnu, du Sincere, du Subtil, de l'Hypocrite, & de plusieurs autres personnages de differens caracteres, in 12. 1 liv. 5 s.
Les Avantures d'Apollonius de Tyr, livre rempli d'évenemens, & écrit dans le même stile que Telemaque, par M. le B... in 12. 2 liv.
Le Prince Erastus, fils de l'Empereur Diocletian, in 12. 2 liv. 5 s.
Les Voyages de M. Tavernier, derniere édition, revûë & corrigée de quantitée de fautes, & augmentée de la vie & mort de l'Auteur,

avec plusieurs planches nouvelles qui n'ont point paru dans les précedentes éditions, le tout dirigé par un ami de l'Auteur qui a fait plusieurs voyages avec lui, in 12. 6 vol. 15 liv.

Abregé de Geographie, & de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans chacune des quatre grandes parties de la Terre, particulierement dans l'Europe & dans le Royaume de France : le tout mis en ordre pour pouvoir être appris & retenu facilement par cœur, avec les routes des Postes de France & d'Espagne, dedié à S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes, par M. Poncein, in 12. 1 liv. 5 s.

Les Metamorphoses d'Ovide, traduites par M. du Ryer, derniere édition, in 12. 3 vol. 6 liv.

—Les mêmes en Rondeaux, avec figures, de Benserade, imprimées à Bruxelles. in 8. 4 liv.

Les Fables d'Esope Phrygien, avec celles de Philelphe, traduction nouvelle, enrichie de Discours moraux & historiques, & de Quadrains à la fin de chaque discours, avec figures. On a ajouté à cette nouvelle traduction les Contes d'Esope, les Fables diverses d'Abrias & d'Avienus, in 12. 2 vol. 4 liv. 10 s.

Les Memoires de la Vie du Comte D . . . avant sa retraite, contenans diverses avantures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde; redigez par M. de S. Evremont, in 12. 2 vol. 4 liv. 10 s.

Les Memoires de Messire Roger Rabutin, Comte de Bussy, in 12. 3 vol. 7 liv. 10 s.

Idem, Ses Lettres, nouv. édit. in 12. 4 vol. 8 l.

Histoire de France par Mezeray, derniere édit. 4. 3 vol. 24 liv

Idem, in 12. 7 vol. 21 liv.

Les Oeuvres d'Homere, traduites en François par M. D . . . . enrichies de figures en taille-douce, divisées en 4 vol. in 12. 10 l

Quinte-Curce, de la traduct. de M. de Vuagelas, avec le Latin à côté, 2 vol. in 12. 4 l. 10 s.

Oeuvres d'Horace en Latin & en François, avec des Remarques critiques & historiques, de M. Dacier, troisiéme édition, revûë, corrigée & augmentée considerablement par l'Auteur, in 12. 10 vol. 20 liv.

Histoire de France, P. Marcelle, in 12. 4 vol. 8 l.

Lexicon Buxtorfi, in 8. 4 liv. 10 s.

Corpus Juris Canonici, à Petro Pithœo, cum appendice Juris Canonici; continens Librum septimum Decretalium, & Jo. Pauli Lancelotti institutiones Juris Canonici, in fol. 2 vol. 20 liv.

Les Oeuvres de Maître Guy Coquille, Sieur de Romanci, 1703. 2. vol. 13 liv.

Recüeil de bons mots des Anciens & des Modernes, in 12. 2 liv.

THEATRE DE MESSIEURS

Corneille, in 12. 10 vol. 25 liv.

Racine, 2 vol. 6 liv.

Campistron, nouvelle édition, augmentée d'une Tragedie & d'une Comedie, & ornée de figures, 4 liv.

De la Fosse, avec ses Poësies, 2 vol. 5 liv.

Legrand, 2 liv. 10 s.

Crébillon, 3 liv.

Pradon, 3 liv.

De la Grange, augmenté d'Ino & Melicerte, Tragedie, 2 liv. 10 s.

Moliere, 8 vol. nouvelle édition, augmentée de sa Vie, avec de nouvelles Remarques, 15 l.

Dancourt, 8 vol. nouvelle édition, augmentée de plusieurs Pieces qui n'avoient point été imprimées dans les éditions précedentes, avec figures & musique, 15 liv.

Regnard, 2 vol. 5 liv.

Poisson, 2 vol. 3 liv.

De Hauteroche, 2 liv. 10 ſ.
Palaprat, 2. édition augmentée de pluſieurs Comedies qui n'ont pas encore été imprimées, & d'un Recuëil de Pieces en Vers, 2 vol. 5 liv.
Baron, 3 liv.
De Riviere, 2 liv. 10 ſ.
De la Thuillerie, 2 liv.
Boindin, 2 liv.
De Champ-mêlé, 2 liv.
De Montfleury, 2 vol. 5 liv.
Bourſault, 2 vol. 5 liv.
De Mademoiſelle Barbier, 2. liv. 10. ſ.
Quinaut, 2. liv. 10. ſ.
Theatre François, 6. vol. 15. liv.
Theatre Lyrique avec une Preface où l'on traite du Poëme de l'Opera, & la Réponſe à une Epître Satyrique contre ce ſpectacle, par M. le B. in 12. 2. liv.

Pieces ſeparées.

Idomenée.
Hypermneſtre.
Atrée.
Electre.
Abſalon.
Rhadamiſte & Zenobie.
Cyrus.
Geta.
Les Tyndarydes.
Saül.
Medée.
Herode.
Ino & Melicerte.
Polydore.
La Mort d'Ulyſſe.
Muſtapha.
Agrippa, ou le faux Tiberinus.
} Tragedies.

Le Curieux Impertinent.
Les Agioteurs.
L'Amour Charlatan.
Le Naufrage.
Danaé.
Turcaret.
Criſpin Rival.
Le Jaloux deſabuſé.
Les Metamorphoſes.
L'Amour vangé.
Eſope à la Ville.
Eſope à la Cour.
Sancho Panſa Gouverneur.
La Devineresſe.
} Comedies.

Les Airs notez des Comedies Françoiſes, par M. Gillier, in 4. 7. liv.
Cantates & Arietes de M. le B. fol. 7. liv. 10. ſ.
Le quatriéme Livre des Motets de M. Campra, 5. liv.
Le Mercure Galant, 1. liv. 10. ſ.
Et broché, 1. liv. 5. ſ.
Recueil de Pieces en Vers, adreſſées à S. A. S. Monſeigneur le Duc de Vendôme, & pluſieurs Eſſais de Poëſies diverſes, par M. de Palaprat, 1. vol. in 12. 1. liv. 10. ſ.
Et toutes les autres Pieces de Theatre, tant anciennes que nouvelles.

L'Hiſtoire de l'Empire, contenant ſon origine, ſon progrès, ſes revolutions, la forme de ſon gouvernement, ſa politique, ſes alliances, ſes negociations, & les nouveaux Reglemens qui ont été faits par les Traitez de Vveſtphalie, & autres: par le Sieur Heiſſ. Nouvelle édition, continuée juſques à preſent, & augmentée de pluſieurs Remarques. 5. vol. in 12. 12. liv. 10. ſ.
Hiſtoire Genealogique & Chronologique de la

Maiſon Royale de France, des grands Officiers de la Couronne, & de la Maiſon du Roy; avec les qualitez, l'origine & le progrès de leur famille : enſemble les Statuts & le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Eſprit. Le tout dreſſé ſur les Titres originaux, Regiſtres des Chartres du Roy, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de Paris, Cartulaires d'Egliſes, Manuſcrits & Memoires qui ſont dans la Bibliotheque du Roy, & autres. Par le P. Anſelme, Auguſtin Déchauſſé. Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur, & après ſon decès continué juſques à preſent par un de ſes amis, 2. vol. in fol. 1712. 36. liv.

Dictionnaire d'Agriculture, contenant generalement tout ce qui regarde le ménage de la campagne, & l'ornement des Jardins, &c. in 4. *ſous preſſe.*

Le Munitionaire des Armées de France, qui enſeigne à fournir les Vivres aux Troupes avec toute l'œconomie poſſible, par M. Nodo, in 8. 1. vol. 3. liv. 10.

La Connoiſſance parfaite des Chevaux, contenant la maniere de les gouverner, nourrir & entretenir en bon corps, & de les conſerver en ſanté dans les voyages; avec un détail general de toutes leurs maladies, des ſignes & des cauſes d'où elles proviennent, des moyens de les prévenir, & de les en guerir par des remedes experimentez depuis long-temps, & à la portée de tout le monde. Joint à une nouvelle Inſtruction ſur le Haras, bien plus étenduë que celles qui ont paru juſques à preſent, afin d'élever de beaux Poulains pour toutes ſortes d'uſages. On trouve auſſi dans ce Livre l'Art de monter à cheval, & de dreſſer le

chevaux de manege, tirée des meilleurs Auteurs qui en ont écrit. Le tout enrichi de figures en taille-douce, in 8. 3. liv. 10. ſ.

Lettre à M. de . . . ſur l'origine des anciens Rois ou Dieux de l'Egypte ; qui explique ce qui a donné lieu aux Fables des Dieux de l'Antiquité in 12. 1. liv.

La Rivales traveſtie, in 12. 2. liv.

Nouveaux Secrets de Medecine pour la gueriſon de toutes ſortes de maladies, donnez par une perſonne charitable, augmentez des Secrets naturelles de M. Lemery, 2. vol. in 12. 5. liv.

BIBLIOTHÈQUE IMPR.

47 - 64

142 - 144

265 - 269

1